

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme NICOLE BRODEUR, présidente de la commission  
Mme DANIELLE SAUVAGE commissaire ad hoc  
M. RADOUAN TORKMANI, commissaire ad hoc

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT  
DU CAMPUS DE LA MONTAGNE  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 24 février 2021, 19 h  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2021	
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
<b>PRÉSENTATION DE QUESTIONS REÇUES À L'AVANCE ET REGROUPÉES PAR THÈMES :</b>	
LES MILIEUX NATURELS ET LE VERDISSEMENT .....	6
LE CADRE BÂTI ET LES TRAVAUX .....	23
LE MOBILIER URBAIN .....	33
LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS .....	38
LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES .....	43
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS TÉLÉPHONIQUES :</b>	
M. Nicolas Gendron .....	51
M. Louis-Éric Trudeau .....	61
M. Patrizio Oliviero Armani Grecco .....	67
Mme Isabelle Côté .....	75
Mme Micheline Piché .....	79
Questions de la commission .....	83
<b>MOT DE LA FIN .....</b>	<b>91</b>
<b>AJOURNEMENT</b>	

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5            Bonsoir. Bienvenue à cette séance virtuelle de questions et de réponses qui se tient dans le cadre de la consultation publique sur le projet de *Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal*. Ce plan directeur comprend les écoles affiliées de HEC et de Polytechnique Montréal.

10            La séance se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire. This meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the Commission in English, you are welcome to do so.

15            Je vous remercie au nom de l'Office de consultation publique de Montréal de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux, malgré les défis posés par la pandémie. Sachez que toutes nos activités se tiennent en conformité avec les règles gouvernementales et les normes sanitaires qui s'appliquent.

20            Avant d'expliquer le déroulement de la soirée et de rappeler le mandat de la commission, permettez-moi de me présenter ainsi que les personnes qui m'accompagnent.

25            Je m'appelle Nicole Brodeur et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. Je suis secondée par deux autres commissaires, mes collègues, madame Danielle Sauvage et monsieur Radouane Torkmani. Nous sommes appuyés dans nos travaux par madame Élise Naud qui agit à titre de secrétaire de la commission et par madame Yasmina Malki qui agit à titre d'analyste stagiaire.

30            Pour répondre aux questions du public et de la commission, nous avons avec nous ce soir des représentants de l'Université de Montréal et des écoles affiliées de HEC et de Polytechnique, de même que des représentants de la Ville de Montréal. Je leur donnerai la parole dans quelques minutes pour qu'ils se présentent à leur tour.

35 Un rappel sur le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal, qui est une organisation neutre et indépendante. Les consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou d'une vision en particulier. Les commissaires sont indépendants, ils ne sont ni des élus ni des fonctionnaires de la Ville de Montréal. De plus, tous les membres de la commission sont liés par un code de déontologie dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet de l'Office.

40 Quelques mots maintenant sur l'objet de la consultation.

45 Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a mandaté l'Office pour assurer la tenue d'une consultation publique sur deux projets de règlement. Le premier viendrait modifier le plan d'urbanisme et le deuxième, mettre en œuvre le projet de plan directeur d'aménagement du campus de la montagne.

50 L'Université de Montréal désire réviser et mettre à jour son plan directeur d'aménagement qui date de 1995. Le projet de plan directeur d'aménagement du campus de la montagne comprend notamment la vision de l'université pour le développement du campus, des principes d'aménagement, des potentiels d'agrandissement pour plusieurs pavillons et des projets d'aménagement extérieur.

55 Le plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal qui a été adopté en 2009, ainsi que le document complémentaire du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal impose aux institutions situées sur le territoire du site patrimonial du Mont-Royal une planification concertée avec la Ville.

60 La planification concertée entre la Ville et l'Université pour réviser le Plan directeur, en est à l'étape de proposer trois éléments :

- D'abord, un nouveau règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université ;
- Un deuxième règlement modifiant les paramètres de densité du plan d'urbanisme et son document complémentaire ;
- Et enfin, une entente de collaboration.

70 La consultation menée par l'Office se déroule en plusieurs temps. Nous nous sommes réunis une première fois le 10 février 2021, pour que les représentants de l'Université présentent le projet de plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, et que les représentants de la Ville présentent les propositions de modifications règlementaires.

75 La vidéo de cette soirée de présentation ainsi que de la documentation sur les projets se trouvent déjà sur la page Web de la consultation. À ce jour, vous êtes plus de 600 personnes à avoir visionné cette vidéo.

80 Durant cette séance, nous avons invité les citoyens et les citoyennes à envoyer leurs questions sur le projet de plan directeur d'aménagement du campus de la montagne. Nous avons reçu plus de 40 questions. Pour ce soir, nous avons traduit la majorité de celles-ci en 18 questions. Les représentants de l'Université et de la Ville y répondront dans quelques minutes. Les questions qui ne seront pas posées aujourd'hui seront envoyées par écrit à la Ville et à l'Université.

85 Si ce soir, après l'écoute de la séance, vous avez l'impression de ne pas avoir obtenu une réponse à une question précise que vous nous aviez envoyée, soyez assurés que la commission peut acheminer ces questions complémentaires à l'Université et à la Ville. À cette fin, je vous invite à contacter Gilles Vézina, chargé de documentation, au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel qui apparaît à l'écran.

90 Les réponses obtenues seront ajoutées au dossier de documentation sur le site Web de la consultation publique, dans la section qui est intitulée « Travaux de la commission ».

95 Nous commencerons donc la séance de ce soir avec les questions reçues d'avance. Une fois ces questions épuisées, il vous sera possible de poser des questions additionnelles en direct, par téléphone. Je vous donnerai le numéro à composer un peu plus tard en soirée.

100 Je veux vous rappeler aussi que tout au long de la séance, la commission pourra demander des précisions et des clarifications aux représentants de l'Université et de la Ville, de façon à compléter les réponses données aux questions provenant des citoyens et des citoyennes. Nous nous réservons également le droit de poser des questions à la fin de la soirée, une fois que les questions des participants seront épuisées.

Si les représentants de l'Université et de la Ville n'étaient pas en mesure de donner une réponse à une question posée ce soir, ils devront la fournir par écrit dans les meilleurs délais. Toutes ces réponses seront rendues publiques sur la page de la consultation.

105

Je vous rappelle que ce soir n'est pas le moment de donner votre opinion. Il s'agit d'abord d'une séance de questions et de réponses qui a pour but d'obtenir toute l'information possible sur les projets en consultation.

110

La période pour donner son opinion débutera dès demain et se poursuivra jusqu'au 5 avril. Plusieurs méthodes s'offrent à vous pour donner votre opinion.

Ainsi, vous pouvez :

115

- Donner votre opinion en ligne, en répondant à des questions ouvertes sur notre site Internet ;
- Laisser votre opinion dans une messagerie vocale ;
- Ou encore, nous faire parvenir un document écrit.

120

Quel que soit votre choix, vous pourrez vous inscrire jusqu'au 18 mars afin de présenter votre opinion devant les commissaires, soit par vidéoconférence ou encore par téléphone. Pour cela, prenez rendez-vous auprès de Gilles Vézina, au numéro qui apparaît à l'écran. Les séances d'audition des opinions débuteront le 23 mars.

125

Toutes ces informations resteront disponibles sur le site Internet de l'Office, à la page de la consultation.

130

À la suite des séances d'audition, la commission analysera l'ensemble de l'information qui lui aura été soumise et formulera des recommandations dans un rapport. La présidente de l'Office, madame Ollivier, transmettra ce rapport à la mairesse et au président du comité exécutif de la Ville de Montréal. Le rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

135

Je donnerai maintenant la parole aux représentants de l'Université et de la Ville afin qu'ils se présentent, de même que les personnes-ressources qui les accompagnent.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Bonjour. Mon nom c'est Sylvain Garcias, je suis conseiller en aménagement, Chef d'équipe à la division de la planification urbaine de la direction de l'urbanisme.

140

**Mme CAROLINE LÉPINE :**

Bonjour. Caroline Lépine, cheffe par intérim de la division de la planification urbaine à la direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal.

145

**M. MICHEL DUFRESNE :**

Bonjour. Michel Dufresne, urbaniste pour la firme Lemay, responsable du plan directeur pour l'Université de Montréal.

150

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Bonjour. Radhia Hamdane, architecte, gestionnaire de projet au niveau de la planification et de la gestion des espaces à l'Université de Montréal.

155

**Mme LORETTA CIANCI :**

Bonjour. Loretta Cianci, HEC Montréal, de la direction du développement du campus.

160

**M. PATRICK DESJARDINS :**

Patrick Desjardins, Polytechnique Montréal, direction du développement du campus.

165

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour faciliter le déroulement de la soirée, les questions reçues d'avance ont été regroupées par thèmes et résumées.

170 Nous commencerons par les questions concernant les milieux naturels et le  
verdissement.

175 La commission a bien pris connaissance de l'intégralité de vos questions. Leur libellé  
précis sera disponible sur le site Internet de l'Office dès demain, et sera remis aux  
représentants de l'Université et de la Ville.

---

### LES MILIEUX NATURELS ET LE VERDISSEMENT

180 **Mme YASMINA MALKI :**

185 *« Est-ce que les propositions d'aménagement paysager comprennent un plan de gestion  
des eaux provenant de la montagne ainsi qu'un plan de gestion des espèces exotiques  
envahissantes? »*

*Aussi, quels seront les écosystèmes protégés et comment? »*

**LA PRÉSIDENTE :**

190 Alors, je pense que cette question est destinée à l'Université, Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

195 Oui. Alors, pour cette question-là je voudrais juste expliquer que nous avons  
présentement un plan directeur de la gestion des eaux pluviales qui a été adopté par la Ville de  
Montréal en 2018, qui a été fait par (inaudible), qu'on a inclus dans notre plan directeur  
d'aménagement. Ce plan-là prévoit plusieurs bassins versants.

200 Michel, tu peux projeter peut-être la page 123 du rapport. Je vais juste demander le  
contrôle. Et puis ce qui est prévu dans ce plan-là et qu'on est en train de mettre à jour d'ailleurs,  
parce que la nouvelle réglementation qui est entrée en vigueur depuis l'été 2020, qui demande

encore plus d'efforts du point de vue du propriétaire pour garder encore plus d'eau au niveau des terrains.

205           Donc, pour ce volet-là de ce règlement-là, c'est surtout les toitures, les espaces minéral qui sont assujettis notamment les trottoirs, les routes. Mais dans le plan directeur, dans notre diagnostic on avait constaté qu'on avait trois milieux humides existants puis on a proposé un quatrième milieu humide qui se trouve à l'est de l'école Polytechnique, où on vient intercepter finalement des eaux de la montagne.

210           Donc, c'est une opportunité qu'on a trouvée à cet endroit-là, de le faire. On n'est pas en mode étude (inaudible), c'est uniquement dans le plan directeur. Donc, c'est des principes.

215           Et pour la partie espaces exotiques, je demanderai à Alexandre Beaudoin d'expliquer un peu plus ce côté-là, parce que c'est sûr que nous on suit le protocole du service des grands parcs de Montréal.

          À toi la parole Alexandre.

220           **M. ALEXANDRE BEAUDOIN :**

          Bonjour. Je suis Alexandre Beaudoin, conseiller en biodiversité pour le développement durable à l'Université de Montréal.

225           Donc, simplement pour spécifier que les interventions par rapport aux espèces exotiques envahissantes se font déjà depuis 2015. On ne changera rien par rapport à notre approche. Donc, on va poursuivre les interventions qui sont basées sur la gestion écologique analogue à celui des parcs-nature. Donc, c'est en fonction d'un protocole qui provient des grands parcs. On n'invente rien.

230           Donc, on va poursuivre nos interventions au niveau des espèces exotiques envahissantes végétales, et au niveau de la faune, on n'a pas d'espèces proprement identifiées comme étant exotiques envahissantes, simplement des espèces indésirables et également il y aura des études qui vont être faites sur le potentiel de contrôle à ce niveau-là.

235

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

« Pourquoi éliminer la zone boisée située à proximité de Polytechnique Montréal pour construire de nouveaux bâtiments?

240 Pourquoi ne pas souligner le potentiel exceptionnel du stationnement de Polytechnique pour la création d'un site à grande valeur écologique stratégique pour la coulée verte projetée?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

245 Alors, je commencerais par préciser qu'on ne touche aucune zone boisée pour une construction. Donc, ce qu'on prévoit dans les constructions c'est vraiment dans des terrains de stationnement.

250 Pour ce côté-là, nous avons, comme je l'ai dit précédemment, prévu un nouveau milieu humide à la moitié de ce stationnement-là. Donc, on vient quand même ajouter un espace naturel.

255 Puis j'inviterais l'école Polytechnique pour répondre à cette question-là, étant donné que c'est leur terrain. Donc, j'inviterais Patrick Desjardins à répondre à la question.

**M. PATRICK DESJARDINS :**

260 Parfait. Donc, je présume que la question porte sur la portion du site qui est à l'est du pavillon principal de Polytechnique. Donc, comme le disait Radhia, on va insister sur le fait que le projet ne propose pas d'éliminer des zones boisées, bien au contraire. Donc, on parle vraiment des zones qui servent de stationnement et de circulation.

265 De manière plus générale, il y a trois éléments importants qui sont interreliés dans cette portion-là du site : Donc, un aspect verdissement, coulée verte, espace public ; un aspect de circulation et de stationnement ; puis un espace de cadre bâti.

Donc, oui au niveau du cadre bâti on propose un nouveau pavillon axé sur le développement durable pour des activités que Polytechnique ne peut pas délocaliser.

270 Au niveau de la zone d'implantation, elle est modifiée par rapport à ce qui était prévu au règlement de 1996, justement pour ne pas empiéter sur le milieu naturel à l'arrière du site de Polytechnique.

275 Et en passant, on voudrait souligner que dans ce projet-là on vise à mettre en place également une sous-station électrique dans le secteur pour desservir les besoins de Polytechnique et permettre l'électrification du chauffage, donc nous amener vers la carboneutralité.

280 Donc, c'est un projet qui même au niveau du cadre bâti a des impacts de développement durable.

285 Également pour l'ensemble de cette portion-là, on veut ramener toute la circulation à l'arrière des bâtiments. On veut éliminer les conflits entre piétons et véhicules, mais il faut quand même conserver des accès. Donc, le plan qui est proposé vise justement un équilibre entre éliminer des stationnements et en enfouir une partie.

290 Et finalement, au niveau des espaces publics, Polytechnique en manque énormément. Tout ce qui est autour de Polytechnique essentiellement c'est du stationnement. Donc, on veut modifier les aménagements pour créer des espaces publics.

295 Également, comme le disait Radhia, bonifier le couvert végétal de manière importante et aussi on a identifié que la portion complètement à l'est du site, on veut vraiment agrandir la coulée verte dans cette portion-là, et on a identifié que ça pourrait même être un site propice pour l'implantation d'un milieu humide. Les études seraient à approfondir.

**LA PRÉSIDENTE :**

300 Une question ad hoc de la commission. Monsieur Desjardins, en réponse à la question 2, quand vous disiez entre autres que le pavillon projeté ne pouvait pas être délocalisé. Est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite à ce sujet?

**M. PATRICK DESJARDINS :**

305

Bien, Polytechnique manque énormément d'espace. On est mono facultaire. Donc, à ce moment-là ce n'est pas comme si on pouvait envoyer une faculté d'un autre secteur, nos étudiants se promènent d'un pavillon à l'autre, beaucoup d'activités de laboratoire, les échantillons, les manipulations se font d'un local à l'autre. Donc, ce n'est pas simple pour Polytechnique de délocaliser des choses.

310

On a déjà des activités qui sont délocalisées sur six sites différents. Mais il y a des activités, des salles de cours, les étudiants ne peuvent pas en cinq minutes se déplacer d'un pavillon à un autre, d'un site à un autre par exemple.

315

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Prochaine question.

320

**Mme YASMINE MALKI :**

*« Pourquoi ne pas repenser certains stationnements pour les transformer en stationnements végétalisés ou parcs? »*

*Le stationnement P-26 à proximité du pavillon Marie Victorin est notamment visé, car il est situé à proximité de résidences et il est, semble-t-il, peu utilisé. »*

325

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je crois que c'est une question qui s'adresse à l'Université. Madame Hamdane.

330

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Michel, je te demanderais de projeter la page 101 du rapport s'il te plaît. C'est sûr que nous, dans le plan directeur d'aménagement, on veut repenser les stationnements. C'est pour ça que certains (inaudible) des stationnements en souterrain notamment pour l'esplanade Roger-Gaudry, toute cette place à cet endroit-là.

335

340 Donc, ce qu'on veut faire lors des travaux de réaménagement majeurs, on veut verdir des stationnements. On veut promouvoir aussi toute la gestion des eaux. On a des exemples, on a donné des exemples au niveau du plan directeur dans ce sens-là, dans les principes d'aménagement.

345 Et c'est sûr que quand on a vu le plan dans sa globalité, on a situé où se trouve les stationnements qui devraient être utilisés en tant que parc. On dit « parc », mais en tant que place de rassemblement pour la détente, et cetera.

350 Le stationnement P-26 n'a pas fait vraiment l'objet, n'a pas été identifié en tant que tel, parce qu'on a identifié d'autres endroits. On ne pouvait pas tous les identifier. Par contre, lors du réaménagement majeur, on peut le concevoir de la façon qu'on met dans le plan directeur par rapport aux principes.

**LA PRÉSIDENTE :**

355 Alors, merci. Prochaine question.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

360 Excusez-moi, si vous permettez. Je m'excuse, c'est juste que, là je m'adresse à mes collègues. Il ne faut pas hésiter à montrer le visuel parce qu'entre autres, Radhia, tu as mentionné beaucoup de choses par rapport au P-26 par exemple. Donc, on peut facilement mettre une image si on veut montrer exactement où se trouve le P-26.

365 Par exemple, le fait que les stationnements sont remplacés, certains stationnements par des espaces de rassemblement, on peut montrer le plan d'avant / après pour les espaces de rassemblement par exemple.

370 En tout cas, moi je regarde ça puis je trouve que c'est trop abstrait.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

375 Effectivement, oui. Michel, tu peux rajouter, tu peux les mettre au fur et à mesure. Moi, je ne te demanderai pas. Je parle, puis si tu vois que j'ai parlé de ça, vas-y, projette-le.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

380 O.K. Bien, idéalement, il faudrait que tu me dises les pages que tu voudrais que je défile, mais je peux le faire, mais c'est juste que je ne veux pas commencer à chercher la page. Donc, si tu penses à deux pages, je peux tout de suite les...

**Mme RADHIA HAMDANE :**

385 Mais je ne les connais pas par coeur.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

390 Comment ça? Non, non, mais j'ai la table des matières, je verrai. Mais je ne veux pas montrer un plan que tu vas être un peu pris de court puis tu vas te demander pourquoi je l'ai mis par exemple.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

395 O.K.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

400 On s'excuse.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, prochaine question.

405

**M. SYLVAIN GACIAS :**

En fait, si vous permettez, j'ai levé ma main.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse. Allez-y, Monsieur Garcias.

415 **M. SYLVAIN GACIAS :**

415 Seulement pour ajouter que dans la foulée de ce qu'a mentionné madame Hamdane, le règlement qui a été développé par le Ville de Montréal fait en sorte que, si dans le cas d'un réaménagement majeur d'un stationnement de surface, donc un stationnement extérieur, il y aura obligation de respecter des critères visant à favoriser des stationnements à caractère plus écologique.

420

Donc, des critères qui portent sur, par exemple la gestion des eaux de ruissèlement de surface, du verdissement et également la plantation d'arbres pour augmenter la canopée au pourtour de ces stationnements-là.

425

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Garcias. Et je vous inviterais comme la plupart des questions s'adressent à l'Université, parce que disons que pour les citoyens des règlements c'est peut-être difficiles à saisir à première vue. Je vous inviterais à intervenir si vous avez des précisions ou des explications à donner à travers les règlements au fur et à mesure que les questions sont posées. Alors, même si je ne vous y invite pas, levez la main ou faites signe à ce sujet.

430

435 Alors, la prochaine question.

440 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

*« Est-ce les infrastructures piétonnes et cyclables seront connectées aux quartiers voisins et accessibles 12 mois par année, incluant l'hiver? »*

445 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

450

Oui. Alors, les infrastructures piétonnes et cyclables seront connectées aux quartiers voisins et c'est ça notre objectif en fait, c'est de venir connecter le campus de la montagne avec la ville et avec la montagne. Donc, on veut cette connectivité.

455

Je ne sais pas, Michel, tu peux projeter l'axe de vie peut-être, ce plan-là ou je vais juste demander le partage pour bien identifier les endroits.

460

Donc, en annexe de vie du campus qui sera aménagé pour les piétons, les cyclistes et c'est une voie partagée, à certains endroits il y a des véhicules. Mais oui, on veut connecter à partir de l'est jusqu'à Decelles à l'autre seuil.

465

Puis ce qu'on veut aussi c'est pour le chemin de la Rampe partie basse et partie haute avec le chemin de la Polytechnique Montréal, c'est de rajouter des pistes cyclables, de rajouter des pistes piétonnes et qui sont connectées avec la ville, parce que la Ville de Montréal présentement a une piste cyclable qui est sur Édouard-Montpetit. Donc, la continuité sera là. Merci, Michel.

470

Donc, pour la circulation des vélos, elle sera effectivement en continu pour les piétons également puis n'oublions pas aussi qu'on a le chemin – je ne sais pas si tu peux revenir à la page juste avant ça, Michel, où on voit bien le chemin de ceinture aussi qui connecte avec la montagne. C'est un projet qui a été initié par la Ville de Montréal.

Donc, cette connectivité existe déjà, mais on veut encore la bonifier avec l'axe de vie du campus qui sera développé d'ici les 15 à 20 prochaines années.

475

Donc, Michel, je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose par rapport à ça?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

480

Peut-être juste un complément d'information. Dans les diagnostics qu'on a faits sur toutes les formes de déplacement, que ce soit véhiculaire, piéton, cycliste, donc évidemment le diagnostic a fait état par exemple de discontinuité en ce qui a trait entre autres au réseau cyclable ou piéton. Et dans le fond, les propositions visent à recréer cette connectivité-là autant au niveau de la montagne que des riverains, donc des quartiers riverains.

485

Et particulièrement, ce qu'on avait noté c'est qu'il y avait une connexion qui n'était pas tout à fait claire dans un axe plutôt est-ouest. Ce qui explique entre autres la proposition de faire un axe de vie du campus à partir de la station Édouard-Montpetit jusqu'à l'intersection du chemin de Polytechnique et Decelles. Donc, ce qui permettrait de créer un axe avec un parcours je vous dirais ludique pour les piétons et les cyclistes.

490

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Garcias, voulez-vous intervenir là-dessus?

495

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Non, ça va. Je pense que c'est assez complet, merci.

500

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Hamdane, vous vouliez ajouter quelque chose?

505

**Mme RADHIA HAMDANE :**

510 Oui. Je veux ajouter juste, parce qu'on parlait de, est-ce que c'est incluant l'hiver, est-ce que c'est les 12 mois par année? L'objectif, oui. C'est que ça soit accessible pour les quatre saisons. D'ailleurs, on a prévu dans notre plan directeur des principes dans ce sens-là notamment pour le déneigement. Quand on fera les aménagements, il faut prévoir le déneigement également dans ces espaces, notamment dans l'axe de vie du campus.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on passerait à la question suivante.

**Mme YASMINA MALKI :**

520

*« Est-ce que la topographie, composante importante du campus de la montagne, a été prise en compte dans les propositions de sentiers piéton et cyclable?*

525

*L'inclinaison du lien est-ouest qui descendrait vers le CEPSUM a notamment été mentionnée, car dans son état actuel, cette section possède une pente trop raide pour la plupart des cyclistes? »*

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, l'Université, Madame Hamdane.

530

**Mme RADHIA HAMDANE :**

535

Oui. Effectivement, quand on a élaboré le plan directeur au départ, on le sait, on est sur une montagne. On avait plusieurs disciplines et on a fait un diagnostic. Et dans le diagnostic on a sorti une carte où on avait toutes les pentes importantes à prendre en considération dans les aménagements. Et dans l'axe de vie du campus, on est conscients que la partie entre le CEPSUM et les résidences a une pente de 12%. Donc, on a un grand enjeu à cet endroit-là.

540 Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que dans les principes d'aménagement, on a inclus cet élément-là en disant qu'il faut inclure notamment l'accessibilité universelle, lorsque possible à ces endroits-là.

545 L'autre volet de la question c'est que l'axe a été pris en considération pour les cyclistes aussi. On a, dans le chemin de la Rampe partie basse par exemple, nous avons inclus Vélo Québec avec nous dans la réflexion justement pour pouvoir voir comment aménager ces pistes cyclables dans des pentes aussi importantes pour qu'il n'y ait pas d'accidents, et cetera.

Donc, on a pris tout ça en considération.

550 Michel, je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose par rapport à ça?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

555 Bien, j'ajouterais que, oui, en effet on est très conscients que la topographie du site est un enjeu important entre autres pour les cyclistes et même pour les personnes à mobilité réduite. Donc, on en a tenu compte.

560 À titre d'exemple la piste cyclable qui est prévue sur le chemin de la Rampe et sur le chemin de Polytechnique qui est là où se trouvent entre autres des pentes très fortes. C'est une piste cyclable qui va être en site propre, donc qui va être balisée, protégée pour éviter qu'il y ait des risques de collision entre les voitures, les piétons ou les cyclistes par exemple.

565 Donc, ça permet de façon un petit peu plus aisée d'affronter la pente, parce qu'évidemment on ne peut pas intervenir sur la topographie, mais on peut faire en sorte de créer au moins des conditions de confort pour ces différents utilisateurs-là.

570 Puis il y aura aussi des solutions par exemple à la pente qu'on a mentionnée près du CEPSUM. Je donne récemment une intervention qui a été faite à la Place Vauquelin dans le Vieux-Montréal entre la Place Vauquelin et le Champ-de-Mars il y avait une pente très importante avec des emmarchements. On a fait des aménagements qui permettent de faire une pente qui est acceptable pour les personnes à mobilité réduite, et tout ça, intégré dans un talus.

575 Donc, il est possible d'entrevoir une possibilité de faire un aménagement dans le secteur  
du CEPsum pour faire en sorte que ce segment-là de l'axe de vie du campus ne devienne pas  
une contrainte pour les personnes à mobilité réduite par exemple.

**LA PRÉSIDENTE :**

580 Monsieur Garcias a une intervention, oui allez-y.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

585 Peut-être juste une précision en fait, concernant le chemin de la Rampe. Dans le cadre  
du réaménagement, il est prévu dans le règlement que la piste cyclable en fait, il devrait y en  
avoir deux, une de chaque de côté pour faire en sorte qu'elle soit unidirectionnelle de façon à ce  
qu'il n'y ait pas d'enjeu en termes de sécurité entre les cyclistes qui montent et ceux qui  
descendent. Donc, à ce moment-là, on pense qu'on va assurer une meilleure sécurité au niveau  
des cyclistes.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie. On passerait à la question suivante.

595 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

*« Est-ce que les accès aux Chemins de la Rampe et de Polytechnique menant  
au sommet nord, à l'est de l'école Polytechnique seront maintenus pour la circulation automobile  
de transit à des fins touristiques? »*

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

605

**Mme RADHIA HAMDANE :**

610 Oui. Alors, ce nouveau plan directeur d'aménagement se veut un plan justement qui va  
connecter la ville avec la montagne. Et donc, c'est clair que nous souhaitons que ce campus-là  
devienne un élément de transit et aussi pour des fins touristiques, pas uniquement pour le nord,  
mais je dirais même qu'on a... là on peut bien voir le chemin de la Rampe partie basse et partie  
615 haute. Et c'est pour connecter avec le chemin de ceinture. Mais je dirais même que nous, pour  
nous l'accessibilité elle est pour tous. Et avec l'aménagement qu'on veut avoir au niveau de  
Roger-Gaudry, on voudrait que ça soit effectivement des lieux, pourquoi pas touristiques comme  
un peu à l'Université Harvard où les gens partent et puis visitent les lieux de rassemblement de  
cette université-là.

620 Michel, veux-tu rajouter?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

625 Oui. J'aurais un complément si vous permettez. Donc, on voit très bien un peu que pour  
le chemin de Polytechnique de même que pour le chemin de la Rampe, cette voie-là aura un  
nouveau statut, c'est maintenant une voie apaisée, apaisée parce qu'on va y insérer des trottoirs  
beaucoup plus larges, une piste cyclable en site propre, de sorte que les voies de circulation  
seront réduites.

630 Alors, il y aura une forme d'apaisement de circulation qui va être faite véhiculaire sur ce  
parcours-là. Donc, ce qui permettra peut-être s'il y a lieu, d'avoir un parcours touristique, d'avoir  
un circuit qui va être moins de transits, mais plutôt un circuit de découverte.

635 Et c'est la même chose du côté de l'axe de vie du campus. On voit les pointillés ici qui  
indiquent qu'à certains endroits ça va être une voie qui est plutôt sans circulation automobile sauf  
pour évidemment des véhicules d'urgence.

640 Donc, on veut faire en sorte que ce parcours-là d'est en ouest soit prioritairement pour  
les piétons et les cyclistes lors d'un parcours de découverte de l'architecture et du paysage par  
exemple.

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

645 Alors, la prochaine question.

**Mme YASMINA MALKI :**

650 « Pourquoi le Plan directeur d'aménagement ne comprend-il pas une analyse détaillée du réseau de circulation intérieur principal, de ses déficiences actuelles et des principaux potentiels de consolidation? »

**LA PRÉSIDENTE :**

655 Alors, Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

660 Oui. Alors, pour le réseau intérieur de circulation nous avons un réseau présentement existant. Rappelons-nous que nous sommes en mode de consolidation des acquis, donc physique y compris le circuit intérieur.

665 Et ce qu'on est venu faire c'est de venir connecter davantage certains... donc, ce qui est existant, ce qui est en bas sur la carte. Donc, toute la partie ouest elle est très connectée entre les bâtiments.

670 Nous avons aussi la connexion entre le métro et Roger-Gaudry aujourd'hui. Parce que ça, c'est tout nouveau. On l'a rajouté l'année dernière, je dirais. Puis tout ce qui va être nouveau on est venu les ajouter incluant les potentiels de développement. On vient ajouter, ils sont verts, on vient les ajouter, on vient les connecter aux nouveaux bâtiments.

675 La partie à l'est du campus, elle est un peu moins, le réseau est un peu moins dense que la partie ouest parce que, on se comprend, les bâtiments sont très éloignés les uns des autres pour construire des souterrains entre les bâtiments, c'est très couteux.

À un moment donné, il a été évalué aussi de connecter la Faculté d'aménagement notamment avec HEC, mais c'est très, très coûteux d'aménager des souterrains de cette longueur-là.

680 Alors, on vient ajouter quand même l'axe de vie du campus qui est accessible pour les quatre saisons. C'est sûr qu'à moins 30 c'est plus difficile de l'emprunter, mais la connexion au niveau du REM, au niveau de la station Édouard-Montpetit, elle se fait déjà entre Marie-Victorin et le CEPSUM. Le seul désavantage un petit peu, ça reste la faculté de musique qui est un petit peu sur le côté.

685 Mais sinon, le réseau actuel on veut le consolider avec les futurs agrandissements potentiels notamment.

**LA PRÉSIDENTE :**

690 Monsieur Garcias, intervention là-dessus ou... Ça va. Alors, on passerait à la question suivante, la question 8.

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

695 *« Est-ce qu'une analyse des besoins des personnes à mobilité réduite a servi à l'élaboration du plan d'aménagement, notamment concernant les accès entre le campus et les transports collectifs? »*

700 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, du côté de l'Université, madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

705 Oui. Alors, de notre côté, oui ça a été analysé. Dans le diagnostic, on a une partie qui traite vraiment sur l'accessibilité universelle et les pentes surtout qui se retrouvent sur le campus.

710 Maintenant, la relation, l'accès entre le campus et le transport collectif, quand on a fait la  
rénovation majeure du tunnel de la rampe mobile qu'on appelle rampe mobile, maintenant c'est  
l'escalier mobile. Il a été évalué un ascenseur, mais du point de vue technique et les coûts ont  
fait que nous avons abandonné cette idée-là.

715 Par contre, nous avons une navette qui est disponible et qui est disponible pour  
transporter les personnes à mobilité réduite sur tout le campus.

720 On se comprend qu'aujourd'hui justement on n'a pas les aménagements qu'il faut, on  
l'ajoute dans le plan directeur, notamment pour l'axe de vie, pour venir ajouter cette accessibilité-  
là. Mais aujourd'hui avec la navette c'est sûr que l'accessibilité elle est assurée.

725 Je ne sais pas si je peux rajouter une autre chose par rapport aux bâtiments. C'est sûr  
que lors de rénovations majeures on a l'obligation, par rapport au Code du bâtiment, de mettre  
aux normes nos entrées des bâtiments, et cetera. Parce que certains bâtiments qui ont été  
construits il y a des années, peut-être qu'ils ne sont pas conformes. Mais à chaque rénovation  
majeure, nous avons l'obligation de le faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

730 Question ad hoc de mes collègues.

**LE COMMISSAIRE :**

735 Merci, Madame Hamdane. Au niveau de cette navette, je comprends que c'est un  
élément qui est utilisé pour permettre l'inclusivité du site des personnes à mobilité réduite. Est-ce  
que vous pouvez nous dire si elles seront disponibles tout au long de l'année ou simplement  
pendant les heures de fréquentation de l'Université ou les personnes à mobilité réduite pourront  
effectivement l'utiliser à d'autres périodes de temps?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

740 Oui. Elle est utilisée tout le long de l'année. Maintenant, les horaires, et cetera, je ne les  
connais pas par coeur. Alors, je pourrai vous revenir avec ça. Par rapport à l'organisation

opérationnelle, je n'ai pas l'information aujourd'hui, mais je pourrai vous revenir avec ça sans problème.

745

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

750

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup, Madame Hamdane. La question suivante.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

755

Excusez-moi, est-ce que vous permettez que je fasse un complément d'information?

760

---

## **LE CADRE BÂTI ET LES TRAVAUX**

**Mme YASMINA MALKI :**

765

*« Est-ce que de nouvelles vocations ont été déterminées pour les immeubles excédentaires ou libérés après la consolidation des actifs immobiliers? Les bâtiments situés au 520 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, au 2101 et au 2910 Édouard-Montpetit ont notamment été mentionnés. »*

770

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

775

**Mme RADHIA HAMDANE :**

780 Oui. Je pense que mon collègue voulait intervenir juste avant, pour la question d'avant.  
Mon collègue Sylvain Garcias.

**LA PRÉSIDENTE :**

785 Monsieur Garcias, oui?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

790 Oui. Bien, c'est ça, si c'est possible de juste faire un bref complément d'information. En fait, juste mentionner que comme mentionné...

**LA PRÉSIDENTE :**

795 Ça, c'est pour l'accès pour les personnes à mobilité réduite?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

800 Oui, allez-y.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

805 Donc, tel que mentionné par mes collègues de l'Université de Montréal, en fait, dans le règlement il est prévu également des critères pour s'assurer qu'effectivement l'aménagement des voies apaisées, notamment au niveau de l'axe de vie, soit bel et bien accessible à tous les publics, donc incluant les personnes à mobilité réduite et également le réaménagement au pourtour de la station de métro Université de Montréal en lien avec le réaménagement du chemin  
810 de la Rampe.

Donc, que tout ce réaménagement-là soit conçu de façon à avoir des cheminements piétons qui vont permettre à tous de pouvoir circuler en toute sécurité et selon leur moyen également.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Garcias de ces précisions. Alors, on revient à la question concernant les bâtiments excédentaires sur Édouard-Montpetit et Côte-Sainte-Catherine. Madame Hamdane?

820 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Je laisserais la parole à monsieur Filteau pour répondre à cette question.

825 **M. ÉRIC FILTEAU :**

Bonjour. Éric Filteau vice-recteur administration finances à l'Université de Montréal. Les immeubles excédentaires, dans les faits on a identifié déjà en 2008 un plan directeur des espaces de l'Université, l'espace entre les immeubles, le fonctionnement, deux bâtiments qui sont sur Édouard-Montpetit, le 2910 effectivement comme nommé, et le 3050, 3060 c'est deux adresses, mais c'est comme un bâtiment, qui sont déjà identifiés comme des éléments qu'on va se départir.

835 Ces bâtiments, ce sont des anciennes conciergeries qui sont plus ou moins adaptées aux besoins. Les autres, ce sont des édifices qui ont été identifiés dans la question, ne sont pas visés par cet exercice-là. Donc, on parle seulement que de ceux que je viens de spécifier qui sont identifiés.

**LA PRÉSIDENTE :**

840 Est-ce qu'il y a des ajouts à cette réponse? Ça va. Alors, on passerait à la question suivante.

845 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

*« Puisqu'il n'y aura plus d'ajout immobilier sur le flanc nord du Mont-Royal à part quelques agrandissements et que les besoins en espaces vont continuer à augmenter, où va se développer le campus dans les prochaines décennies? »*

850

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

855 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Alors, c'est sûr qu'on a quelques agrandissements. Tout le campus va se développer au niveau du campus Mil, pour l'Université de Montréal, je parle. Maintenant, je peux laisser la parole à monsieur Filteau pour en glisser quelques mots.

860

**M. ÉRIC FILTEAU :**

865 Dans les faits, le développement, comme disait madame Hamdane, sur le campus de la montagne, on a fait quelques petits ajustements au niveau du développement pour favoriser des éléments fonctionnels au niveau académique. Donc, des agrandissements de bâtiments, pas de nouveaux bâtiments comme tels, dans le cas de l'Université de Montréal je parle. Mes collègues de Polytechnique pourront parler après.

870 Et le campus Mil est notre réserve foncière pour développement futur. On a déjà bon, le complexe des sciences qui a été finalisé. Et il y aura du développement dans les 25-30 prochaines années pour ce site-là.

875 À terme, il faut quand même comprendre que le campus de la montagne demeure l'élément phare de l'Université de Montréal avec au moins 70% de nos activités académiques sur l'île de Montréal vont être sur le campus de la montagne. Et un 30% au campus Mil lorsqu'il sera complété. Donc, dans bien, bien des années.

880 Donc, encore une fois, les agrandissements qu'on regarde pour certains pavillons, quand même mineurs dans l'ensemble, sont là pour des raisons fonctionnelles et académiques pour les unités qui ne seront pas déplacées à Outremont, sur le campus Mil. Si on prend par exemple musique, bien musique va rester dans son édifice avec sa salle Claude-Champagne qui est une icône quand même au niveau musical pour le monde des arts.

885 Merci

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Est-ce qu'il y a des ajouts du côté de HEC ou de Polytechnique?

890 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Pour le développement du campus, j'inviterais Loretta Cianci à dire un mot là-dessus.

895 **Mme LORETTA CIANCI :**

Oui, absolument. Pour HEC Montréal, nous avons toujours trouvé d'autres moyens pour répondre aux besoins de nos espaces depuis 96, c'était la dernière livraison de construction sur Côte-Sainte-Catherine.

900 Alors, actuellement, nous avons un nouvel édifice au centre-ville des affaires de Montréal qui est en cours de construction. Alors, cela, ça nous permet de réduire la pression immobilière sur la montagne pendant plusieurs années. Alors, c'est là où on est rendu. Il n'y a pas de nouvelle construction prévue sur notre territoire.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

(Inaudible) Polytechnique.

910

**M. PATRICK DESJARDINS :**

915 Polytechnique on a déjà tantôt élaboré sur une construction qui va permettre de soulager  
Polytechnique qui est en fort déficit d'espace, qui va permettre de vraiment répondre à des  
besoins pour un bon nombre d'années.

920 On vise également à rénover complètement l'intérieur du pavillon principal, donc en  
optimisant l'espace. Ça aussi, ça va permettre d'agrandir par en dedans comme on peut dire,  
d'aller encore plus loin.

925 Puis à ce moment-là, on serait rendu à une taille critique où là on pourrait imaginer  
éventuellement, peut-être dans 30 ans, avoir d'autres, un site satellite probablement orienté vers  
des activités plus à caractère industriel, des activités différentes que ce qui se fait sur notre  
campus principal.

930 Mais disons que pour une bonne vingtaine d'années avec ce qui est proposé et les  
réaménagements à l'intérieur, Polytechnique peut faire un bon bout de chemin un peu comme  
ma collègue des HEC le disait pour leur cas.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que ça va, Madame Hamdane pour la réponse à cette question-là?

935 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. C'est bon.

940 **Mme YASMINA KALKI :**

« Dans le projet de plan d'aménagement, plusieurs sites sont identifiés pour des  
agrandissements et de nouvelles constructions ainsi que pour l'aménagement de stationnements  
souterrains. Sachant que les résidents, les étudiants et les professeurs ont souffert des travaux  
d'excavation pour le stationnement du 1420 boulevard Mont-Royal, quelles seront les mesures

945 *d'atténuation des nuisances qui seront mises en place? Est-ce qu'un échéancier est prévu? Est-ce qu'il y aura du dynamitage et si oui, quand et à quel endroit?*

*Enfin, est-ce que la nouvelle réglementation de l'arrondissement d'Outremont sur le bruit en ce qui concerne les horaires, le niveau de décibel, sera respectée? »*

950

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est une question qui s'adresse au départ à l'Université, Madame Hamdane. Peut-être que monsieur Garcias voudrait intervenir par la suite.

955

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Parce que nous dans le plan directeur nous avons établi une gestion durable des travaux de construction. Donc, on a des plans, plans de prévention de la pollution, un plan de la qualité de l'air durant la construction, un plan de gestion des déchets de construction et un plan de protection des aires naturelles et des arbres existants.

960

Maintenant pour la réglementation, mon collègue Sylvain Garcias pourra en rajouter par rapport au dynamitage, et cetera, par rapport aux articles qui ont été ajoutés dans ce sens-là.

965

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Oui, tout à fait. Donc, je vais y aller dans un premier temps, en ce qui concerne la nouvelle réglementation qui est développée, proposée par la Ville et ensuite je vais laisser mon collègue Jean-François Lebrun de l'arrondissement d'Outremont répondre en ce qui concerne la réglementation de l'arrondissement.

970

Donc le règlement en tant que tel, donc propose de faire en sorte que les travaux d'excavation lorsque c'est requis, on pense par exemple à la faculté de musique, vont devoir se faire par dynamitage pour éviter autant que possible des nuisances dans le milieu environnant.

975

Donc, il y aura une obligation de fournir des détails par rapport à ça. Par exemple, à quel moment ces travaux-là vont se faire et également que ce soit donc proposé par un plan par un

980 expert dans le domaine, qui va expliquer la façon dont ça va se dérouler ces travaux-là de dynamitage.

Donc, je vais demander à mon collègue Jean-François Lebrun de poursuivre pour ce qui est de l'arrondissement.

985 **M. JEAN-FRANÇOIS LEBRUN :**

990 Oui. Jean-François Lebrun, conseiller en aménagement arrondissement Outremont. Donc, effectivement, la réglementation qui a été adoptée par le conseil d'arrondissement au mois de septembre dernier, un nouvel article sur le bruit s'appliquera sur tout le territoire, dont également le territoire du campus.

Donc, ça limite l'utilisation des marteaux piqueurs et concasseurs entre 10 heures le matin et 16 heures le soir, et interdit les jours fériés, les fins de semaine.

995 Aussi, on a ajouté au niveau des nouvelles normes au niveau du zonage dont l'obligation d'avoir des clôtures de chantier opaques d'une hauteur minimale de 2.4 mètres afin de sécuriser les chantiers, minimiser le bruit.

1000 Et puis, dans les normes existantes lorsqu'il y a utilisation d'explosifs, en fait le requérant doit aviser tous les propriétaires et tous les occupants des bâtiments situés à 150 mètres des limites de terrain où il y a une excavation. Donc, il doit les aviser par courrier recommandé, avoir une description du projet et puis la date de début et la date de fin des travaux prévue.

1005 Sinon, j'aimerais préciser également que l'arrondissement, on est toujours en réflexion et en travail afin d'ajouter ou de préciser certaines normes au niveau des excavations, des nuisances pour l'ensemble des chantiers de construction qui comprennent de l'excavation sur l'arrondissement.

1010 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1015           Merci, Monsieur Lebrun. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir sur cette question? Alors, on passerait à la prochaine question.

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

1020           « *Quels sont les stationnements en souterrain envisagés et est-ce que la réduction des espaces de 10% compte le nombre total des espaces en surface et sous-terrain avant et après la réalisation du plan d'aménagement?* »

**LA PRÉSIDENTE :**

1025           Alors, du côté de l'Université, Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1030           Oui. Je demanderais à Michel de projeter la page 103 où on voit bien tous les stationnements.

                  Je vais commencer à expliquer que oui, on a un projet de diminution de 10% pour les 15 à 20 prochaines années pour le campus, nous, l'Université de Montréal et les écoles affiliées.

1035           Nous avons prévu certaines zones où on veut avoir des stationnements souterrains, notamment pour nous, l'Université de Montréal, au niveau du pavillon principal de Roger-Gaudry où on veut enfouir des stationnements souterrains pour venir profiter de cette esplanade de Roger-Gaudry, profiter de la vue qu'on a sur la ville à partir de cet endroit-là. Puis c'est aussi l'élément central par rapport à notre axe de vie du campus.

1040           Donc, on l'a à cet endroit-là. On l'a aussi au niveau de la faculté de musique. On prévoit un stationnement souterrain également à cet endroit-là. On ne peut pas s'empêcher de ne pas avoir des stationnements surtout avec la salle Claude-Champagne, des salles de musique et de spectacle qui accueillent beaucoup de personnes.

1045

1050 Nous prévoyons aussi un stationnement souterrain au niveau du CEPSUM, sous le stade d'hiver. Et puis justement, pour venir dégager en face du CEPSUM l'espace où on a en ce moment-là un stationnement, où on veut aménager notre axe de vie du campus. Donc, c'est pour ça qu'on vient enfouir les stationnements à cet endroit-là.

1055 D'autres stationnements souterrains sont prévus pour Polytechnique Montréal, donc leur nouveau bâtiment qui se trouve à l'est. Donc, c'est aussi un stationnement souterrain qui se trouve à cet endroit-là.

1060 Maintenant, la question comportait deux volets : le nombre total des espaces en surface et en souterrain avant et après la réalisation du plan. Donc là, nous, ce qu'on prévoit, ce 10% c'est pour les 15 à 20 prochaines années. Au fur et à mesure qu'on fera les projets, cette diminution va se faire et va se comptabiliser. On a au total, on est à peu près à 400 cases de place de stationnement qui vont diminuer.

1065 Je vais donner la parole à mon collègue Sylvain Garcias, qui va peut-être préciser qu'au niveau du règlement, du cadre réglementaire on a inclus justement ces stationnements souterrains et l'obligation par rapport aux cases, la diminution des cases de stationnement lors des projets, lors de la réalisation des potentiels projets d'agrandissement.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1070 Oui. C'est ça, effectivement, donc chaque projet d'agrandissement qui va être fait va devoir contribuer à cet objectif de 10% de réduction du nombre de cases de stationnement. Donc ça, ça aura pour effet là, au fur et à mesure que les projets vont se faire, de permettre à la ville de faire des gains à ce niveau-là.

1075 Peut-être un élément aussi qui est important de mentionner, c'est que dans le contexte de consolidation de la coulée verte aussi, qui est un objectif majeur pour la Ville de Montréal, qui découle même du plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal, les cases de stationnement, les aires de stationnement en fait qui se retrouvent à couper, en fait, la coulée verte en deux, vont être également retirées dans le contexte du réaménagement de l'axe de vie, mais également aussi en lien avec l'aménagement du stationnement souterrain devant le pavillon Roger-Gaudry.

1080

**LA PRÉSIDENTE :**

On passerait à la prochaine question.

1085

---

**LE MOBILIER URBAIN**

1090

**Mme YASMINA MALKI :**

*« Est-ce que l'Université a pensé à solliciter l'aide des étudiantes et étudiants en design industriel, en architecture du paysage et ce par le biais d'un concours de design dans le but de concevoir le mobilier, l'éclairage et la signalétique, mais aussi dans la planification et l'élaboration du plan? »*

1095

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

1100

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Alors, concernant l'intégration finalement des étudiants pour le plan directeur et les projets, ce que je pourrais dire c'est que (inaudible) de l'élaboration du plan, nous avons inclus tous les besoins des étudiants et d'autres parties prenantes, je pense au développement durable, je pense aux opérations, je pense au CEPSUM, et cetera.

1105

Donc, on a inclus tous les besoins dans le plan directeur et ensuite on l'a présenté à l'assemblée universitaire de l'Université de Montréal où il y a tous les intervenants. Et nous avons, pour les échanges, et cetera, on comptait sur la consultation publique pour ça.

1110

Maintenant, quand on sera en mode projet, on va intégrer justement les étudiants et nos chercheurs et notre communauté en général dans l'élaboration des projets. Bien sûr, il faut considérer aussi que quand on est en mode projet, notre échancier, et cetera, parce que quand

1115 on inclut les projets avec les étudiants, il faut qu'on compose nous avec l'échéancier qui est mis sur la table. Mais oui, c'est dans nos objectifs quand on est plutôt en mode projet.

1120 Présentement, c'est un plan directeur qui englobe beaucoup d'éléments et en mode projet on aura le plaisir de le faire. Puis on a déjà commencé par exemple avec l'axe de vie à approcher, par exemple la faculté de l'aménagement pour commencer à voir, est-ce que ça peut être un projet qui sera étudié au niveau de la faculté cet axe de vie là, en attendant qu'on le réalise au fur et à mesure.

1125 Donc, cette approche va commencer quand on est en mode projet. À ce moment-là, oui, on va (problèmes techniques, coupure du son).

**LA PRÉSIDENTE :**

1130 Vous désignez par mode projet, c'est au moment où vous êtes rendu à concevoir un projet ou l'autre et à passer à l'action?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1135 Exactement. Parce que présentement le plan directeur c'est des principes, ce n'est pas des projets. C'est un outil d'orientation pour les décideurs, pour les gestionnaires de projet, pour les professionnels. Alors, on n'est pas encore en mode projet.

1140 On prévoit des principes et une fois que le projet sera ouvert et on sera en mode projet, à ce moment-là, oui, on veut intégrer tout le monde notamment, je pense par exemple au pavillon du service communautaire qui va se retrouver sur le garage Louis-Colin qui est dédié vraiment pour les étudiants. À ce moment-là, c'est sûr qu'on va les approcher pour avoir leurs besoins. Parce qu'on n'était pas dans un mode de programme fonctionnel et technique pour le plan directeur d'aménagement.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, on passerait à la prochaine question.

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

1150

*« Est-ce que le plan d'aménagement permettra plus de flexibilité en ce qui a trait au mobilier urbain, notamment pour la construction de serres servant à favoriser l'autonomie alimentaire de l'Université et des environs? »*

1155

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

1160

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui, pour la question d'autonomie alimentaire, et cetera. Je vais laisser la parole à Alexandre Beaudoin, mais avant de lui laisser la parole. Nous, dans le plan directeur on voulait intégrer notamment les serres au plan directeur. Mais on nous a informés que c'était plutôt quelque chose qui va être traité dans le règlement de l'arrondissement. Parce que c'est des constructions temporaires.

1165

D'ailleurs, on le précise dans le plan directeur, dans la section « réglementation » où on a fait un petit écrit par rapport à ça. Donc, c'est vraiment une demande qu'on fait au niveau de l'arrondissement et qui est en dehors du règlement actuel.

1170

Mais je vais laisser la parole à mon collègue Alexandre Beaudoin pour parler davantage des serres et de l'autonomie alimentaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1175

Et après je demanderais à monsieur Garcias et peut-être monsieur Lebrun de donner des renseignements additionnels sur cette question-là. Alors, allez-y du côté de l'Université.

**M. ALEXANDRE BEAUDOIN :**

1180

Oui. Alexandre Beaudoin. Alors, par rapport à l'autonomie alimentaire, c'est sûr que depuis 2011, l'Université de Montréal a des pratiques d'agriculture urbaine sur son campus. On parle à peu près d'une dizaine de sites qui mobilisent une partie de la communauté étudiante et des employés.

1185 À ce moment-ci, c'est plus au niveau communautaire ou éducatif qu'on pourrait dire. Depuis un an, on a des tests en cours par rapport à une production un peu plus substantielle en partenariat avec nos services alimentaires.

1190 Et à cet égard, à partir de l'été prochain, il y aura une serre, mais sur l'autre campus de l'Université de Montréal, donc du côté du campus Mil dans l'arrondissement d'Outremont où le tiers de la surface servira à la production alimentaire pour certains besoins de (inaudible), qui sont nos services alimentaires.

1195 Donc, c'est une première. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille actuellement en développement durable.

**LA PRÉSIDENTE :**

1200 Merci. Monsieur Garcias peut-être?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1205 Oui, tout à fait. Donc, compte tenu que le plan directeur d'aménagement n'a pas abordé de façon explicite cet aspect-là, des serres notamment, le règlement ne porte pas sur ce type d'aménagement là. Il y a une exception par contre, c'est qu'il y a un volume qui va être possible d'être aménagé entre les deux tours jumelles au niveau des résidences étudiantes, qui pourra donc accueillir une serre de façon plus permanente.

1210 Par contre, en ce qui concerne les constructions temporaires. Donc, le règlement de façon explicite n'encadre pas ce type d'aménagement là et ça fait en sorte que ça donne la possibilité ou la flexibilité aux arrondissements de pouvoir gérer par la suite ce type de demandes qui pourraient venir de l'Université.

1215 Je vais peut-être demander à ma collègue Fabienne Cahour, en fait de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de pouvoir compléter en ce qui concerne la réglementation d'urbanisme local.

**Mme FABIENNE CAHOUR :**

1220

Bonjour. Fabienne Cahour, conseillère en aménagement à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace à la division de l'urbanisme.

1225

Donc, effectivement comme le mentionnait Sylvain Garcias, les serres, les constructions temporaires de type serres ne sont pas autorisées dans l'arrondissement. Il y a quelques constructions qui sont autorisées comme un abri temporaire automobile, des (inaudible), ce genre de choses, mais les serres n'en font pas partie. Il faut dire que c'est assez récent quand même cette réalité-là.

1230

Donc, nous n'avons pas encore été approchés par l'Université et les écoles affiliées pour en discuter pour éventuellement modifier le règlement à cet effet.

**LA PRÉSIDENTE :**

1235

Merci.

**LA COMMISSAIRE :**

1240

J'aurais peut-être une question supplémentaire. Dans le plan directeur d'aménagement, il est mentionné que l'agriculture urbaine sera favorisée. De quelle façon l'Université entend-elle développer cette agriculture urbaine?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1245

Oui. Ça concerne toujours mon collègue Alexandre Beaudoin, donc je vais lui laisser la parole par rapport à ça.

**M. ALEXANDRE BEAUDOIN :**

1250

De mon côté, je pense qu'on peut se réjouir de voir que l'agriculture urbaine fait partie des réflexions pour les futurs projets. C'est sûr qu'actuellement, le plan directeur des

aménagements ne vient pas dire où aura lieu les projets d'agriculture urbaine, mais reconnaît, le document reconnaît en fait les initiatives qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

1255 On sait que par la suite, comme Radhia le disait un peu plus tôt, le mode projet. C'est-à-dire qu'à partir de maintenant, quand nous serons en mode projet, les alternatives pour intégrer l'agriculture urbaine vont faire partie des réflexions.

1260 Donc, c'est la meilleure réponse qu'on peut donner pour le moment, parce que le plan directeur ne s'attarde pas spécifiquement à l'enjeu de l'agriculture urbaine en tant que telle, mais il y a une très grande ouverture à cet égard-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1265 Alors, on passe à la quinzième question.

---

### **LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS**

1270 **Mme YASMINA MALKI :**

*« Est-ce que la possibilité d'officialiser et d'agrandir le terrain de jeux du CPE situé au Pavillon Marie-Victorin a été considérée? »*

1275 *Est-ce que le CPE situé au Pavillon J-A de Sève sera déménagé près du Pavillon Marie-Victorin? Si oui, quel est l'échéancier prévu pour le déménagement? »*

**LA PRÉSIDENTE :**

1280 Alors, du côté de l'Université, Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1285 Oui. Alors pour le CPE pour le premier volet de la question, possibilité d'officialiser et d'agrandir le terrain. Ça n'a pas été étudié dans le plan directeur en tant que tel, parce que dans

le plan directeur on était dans les aménagements extérieurs et on ne rentrait pas trop dans la fonction de chaque bâtiment explicitement.

1290 Puis pour le CPE qui se trouve à J-A de Sève, oui, il sera déménagé. Ça aussi ça ne  
concerne pas le plan directeur dans le sens où c'est vraiment un autre volet. On parle du projet  
de réaffectation des espaces. Parce qu'il y a des espaces qui ont été déménagés au niveau du  
campus Mil, et donc on a des espaces qui sont libres au niveau de la montagne et on est en train  
de les réaménager. Et le CPE qui se trouve à J-A de Sève sera déménagé à Marguerite-  
d'Youville puis l'échéancier on pense à 2024.

1295

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Alors, la prochaine question.

1300

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

*« Est-ce que l'aménagement d'une salle multifonctionnelle pour recevoir les activités  
organisées par l'Université serait envisageable? »*

1305

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Hamdane.

1310

**Mme RADHIA HAMDANE :**

On lisant cette question, je pense, la salle multifonctionnelle, l'espace qu'on a prévu pour  
ce genre de salle là, c'est vraiment l'agrandissement pour le service communautaire qui se  
trouve sur le garage ou l'école. Donc, c'est un espace où on n'a pas encore défini le programme  
fonctionnel.

1315

Michel, je ne sais pas si tu peux projeter la page...

1320 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Des agrandissements?

1325 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Des agrandissements. C'est dans le document synthèse.

**LA PRÉSIDENTE :**

1330 Et peut-être pour le bénéfice des personnes qui nous écoutent, de nous décrire un peu, même si le programme fonctionnel n'est pas arrêté, ce que vous projetez.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1335 Oui. Justement, on veut avoir des salles multifonctionnelles. On veut avoir peut-être un restaurant, peut-être un bistro. Rien n'est encore défini à 100%.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1340 Je peux le pointer si tu veux, Radhia.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1345 Oui. Si tu peux mettre le plan où on a l'agrandissement justement pour ce bâtiment-là.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

Tu veux dire, dans la présentation synthèse?

1350 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Si tu es dans le plan directeur, ce n'est pas grave. Je pensais que tu étais déjà dans le document synthèse.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1355

Non. J'ai montré plutôt le plan directeur. Ça ne sera pas long.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1360

Ça aurait été bien d'avoir l'image pour pouvoir expliquer un peu plus.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1365

Oui. Je l'ai dans un instant. Voilà. C'est bon?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1370

Oui. Donc, effectivement, pour la justification de ce bâtiment-là, on prévoit un pavillon d'accueil pour la communauté universitaire et montréalaise. On parle de salles multifonctionnelles, service de restaurant, et cetera.

1375

On va avoir aussi le prolongement de la dalle de béton pour pouvoir avoir un peu plus d'espace de rassemblement qui se trouve à cet endroit-là. C'est un toit vert aujourd'hui et qui est très utilisé par les étudiants, même je suis passée cet été puis même en pandémie je trouvais des personnes avec la distanciation, mais ils étaient en train de faire un cours à distance, mais en même temps ils se trouvaient sur cet endroit-là pour profiter de la vue. Puis il est très, très utilisé.

1380

Donc, on vient le bonifier encore plus. Dans le règlement, l'ancien règlement on avait un plus gros espace pour cet agrandissement-là.

1385

On peut le voir. Je vais juste demander le contrôle et puis ici, on le voit, dans l'ancien règlement, la superficie était beaucoup plus importante. Quand on a fait nos démarches avec la Ville de Montréal, avec un comité sur le cadre bâti, on était très à l'affut des vues, de l'impact sur les vues, et cetera.

1390 Puis on est venu diminuer sa superficie. On tenait à le garder par exemple, parce que c'était un acquis. On appelle ça un acquis de 95. Mais on tenait à le garder. Puis on vient diminuer sa superficie, mais on garde sa fonction pour le service communautaire.

1395 Donc, ça résume un petit peu, parce que comme je disais, on n'est pas en mode projet. Donc, les fonctions qu'il y aura dans ce pavillon-là, on va le traiter lors d'un projet et à ce moment-là on approchera les parties prenantes pour ce dossier-là et on complètera le dossier comme il faut pour pouvoir le réaliser.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1400 Peut-être juste mentionner, Radhia, que la construction de ce pavillon-là fait en sorte qu'on élimine un niveau de stationnement qui est visible depuis le chemin de la Tour. Donc, c'est un des endroits où il y a une réduction quand même assez notable, de mémoire de l'ordre de 50 à 60 cases de stationnement pour être remplacées par cette dalle-là qui serait aménagée et paysagée avec le pavillon qui aurait l'équivalent d'un étage au niveau de la dalle, deux étages si on est dans la partie en contrebas du niveau, au-dessous du niveau sol actuellement.

1405 Donc, le bâtiment n'aura que deux étages.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1410 Effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1415 Avant de passer aux questions sur des modifications règlementaires, nous procéderons maintenant à l'ouverture de la tribune téléphonique.

C'est le moment de nous appeler si vous désirez poser une question en direct par téléphone ce soir.

1420 Pour ce faire, vous devez appeler au numéro qui apparaît à l'écran, le 1-833-225-5790

Nous vous inscrivons au registre, puis nous vous rappellerons lorsque ce sera bientôt le moment de poser votre question.

1425 I will now open the phone lines. Now is the time to give us a call if tonight you would like to ask us a question live over the phone.

To do so, you must call the following telephone number: 1-833-225-5790.

1430 We will register you and call you back when it is your turn to ask your question.

Alors, maintenant nous passons aux deux dernières questions qui concernent les modifications règlementaires.

1435

---

### LES MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

1440

**Mme YASMINA MALKI :**

*« Quels sont précisément les projets de construction qui nécessitent une modification à la réglementation municipale actuelle et est-ce cette démarche vise à créer une structure permanente de planification Ville-Université? »*

1445

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'acheminerais d'abord cette question-là à monsieur Garcias.

1450

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Oui. Donc, actuellement il y a un règlement spécifique pour l'Université de Montréal qui s'applique, qui a été adopté dans les années 1990, donc en 96 plus précisément. Ce règlement-là qui autorise certains agrandissements, certains agrandissements ont été réalisés, d'autres pas, va être abrogé donc dans un premier temps.

1455 Et suite à ça, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace va modifier sa réglementation pour reconnaître le bâti existant au moment où on se parle et les potentiels d'agrandissement donc qui sont ceux sur lesquels on discute en ce moment-là, vont être autorisés uniquement par l'entremise du nouveau règlement

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Garcias, est-ce que vous pourriez expliquer aussi pourquoi il faut un règlement dans le cas de l'Université? Est-ce que, ce n'est pas tous les établissements sur l'île de Montréal qui ont besoin d'un règlement lorsqu'ils font des travaux importants?

1465

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Oui, c'est ça.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y dont, expliquez ça pour le bénéfice de tout le monde.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1475

Merci. Donc, dans le contexte du site patrimonial du Mont-Royal, il a été convenu avec les grands propriétaires institutionnels par l'entremise donc du pacte patrimonial qui avait été signé il y a environ une quinzaine d'années, que ces propriétés institutionnelles là s'engagent donc à développer une connaissance patrimoniale paysagère de leur site pour ensuite développer une vision d'aménagement, et celle-ci, cette vision-là est prise en charge par la ville, par l'entremise d'un règlement spécifique.

1480

Et tout ça a été par la suite mis en place par le plan d'urbanisme, donc le document complémentaire du plan d'urbanisme vient établir donc ce que le plan de protection de mise en valeur a appelé une capacité limite de la montagne et fait en sorte que tout développement est à peu près impossible dans la mesure où il n'y a pas de règlement.

1485

1490 Donc, si une propriété institutionnelle sur le Mont-Royal veut faire du développement, elle doit procéder à cette démarche à laquelle je fais référence. Donc, connaissance patrimoniale paysagère, également des milieux naturels. Par la suite donc un plan d'aménagement, dans ce cas-ci c'est le plan directeur d'aménagement. Et par la suite, c'est la Ville qui adopte un règlement spécifique pour encadrer ce développement-là.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait un élément dans la question qui portait sur, on demandait si la démarche visait à créer une structure permanente de planification Ville-Université. Qu'est-ce qui en est du mécanisme de (problèmes techniques, coupure).

1500 **M. SYLVAIN GARCIAS :**

1505 Bien, en fait ça, c'est un mécanisme de planification qui a été, disons, rendu permanent par la Ville de Montréal avec l'ensemble des propriétés institutionnelles. Donc, à partir du moment où une propriété institutionnelle sur le Mont-Royal veut faire ce type de démarche là, elle doit procéder de cette façon-là.

1510 Par la suite, je ne sais pas si c'est à ça que fait référence la question, mais si c'est en lien plus avec la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement et du cadre de gestion qui est développé par la Ville.

1515 L'intention, en fait c'est de mettre en place un comité de suivi, par la suite qui va permettre en fait à l'ensemble des intervenants, que ce soit de la Ville, de la STM dans le cas qui nous concerne également, à cause des deux stations de métro, mais également, aussi à l'Université et les écoles affiliées, des différentes unités de la ville. Donc, de pouvoir travailler en collaboration, en coordination pour faire en sorte que la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement se fasse selon ce qui a été déjà convenu.

1520 **LA PRÉSIDENTE :**

Et l'entente de collaboration ça porte sur quels éléments?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1525 L'entente de collaboration en fait, porte sur les éléments qui ne sont pas couverts par l'entremise de la réglementation. Donc, ce qui ne relève pas de l'univers de la réglementation. Donc, on ne peut pas mettre, parce qu'on a dans le cadre de la réglementation, on est limité par les pouvoirs habilitants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Donc, on ne peut pas mettre tout ce qu'on veut dans un règlement.

1530 Et donc, ce qu'on ne peut pas mettre qui finit par être des engagements autant de la part de l'Université, de la Ville, et des fois ce sont des engagements en fait qui sont réciproques. Donc, les deux ensembles s'engagent pour faire réaliser quelque chose.

1535 Donc, ces engagements-là, on les met dans une entente qui au terme du processus sera signée par l'ensemble des parties concernées.

**LA PRÉSIDENTE :**

1540 Et est-ce que vous pouvez donner des exemples de ce qu'on y retrouve à l'entente de collaboration?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1545 Bien, on va retrouver par exemple des engagements à contribuer à la mise en valeur par exemple de boisés, sur lequel on n'a pas vraiment de prise au niveau règlementaire et donc pour lequel on voudrait s'engager à intervenir que ce soit par l'entremise de mécanismes de financement ou autres, de subventions.

1550 En ce qui concerne beaucoup aussi la question de l'interface entre le domaine privé, donc la propriété de l'Université et le domaine public, donc pour des réaménagements qui doivent faire l'objet d'une planification beaucoup plus poussée. Donc, par rapport à ces éléments-là il y aura des engagements.

1555 Ensuite, en ce qui concerne d'autres éléments, par exemple comme la gestion de la neige aussi, des engagements à ce que l'Université présente sa stratégie en matière de gestion

de l'eau dans une perspective préliminaire pour que la Ville ait le temps nécessaire pour analyser tout ça. Donc, ce type d'engagements là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1560

Dans l'entente de collaboration. Alors, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des choses à ajouter du côté de l'Université?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1565

Non, c'est complet.

**LA PRÉSIDENTE :**

1570

Merci beaucoup. On passera maintenant à la dernière question.

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

1575

*« Pourquoi les inventaires n'analysent pas certaines vues d'importance depuis l'intérieur du campus comme celles du stationnement est de Vincent d'Indy / haut du réservoir Bellingham, du stationnement Poly, de la rupture de pente en haut de l'entrée des urgences vers le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et depuis l'extérieur comme Vincent d'Indy, Stirling, Woodbury, Queen Mary, cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le belvédère de l'oratoire Saint-Joseph, Westmount, parc Jarry, le campus MIL et surtout depuis des zones plus lointaines? »*

1580

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Hamdane?

1585

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Alors, lors de l'élaboration du plan directeur d'aménagement, comme je disais tantôt, on a fait un diagnostic de différentes disciplines et la discipline de l'urbanisme a traité toutes les vues à partir du site et même des vues d'intérêt. Les vues d'intérêt dans le plan de

1590 protection de mise en valeur du Mont-Royal. On peut les voir sur le site en bleu, sur le parc en haut de la faculté de musique.

1595 Et donc, quand on a fait ce diagnostic-là, l'objectif premier était de voir comment on va faire nos aménagements, quels sont les lieux où il y a un bénéfice plus important par rapport aux vues qui existent sur le site.

1600 Et puis, ce que j'aurais rajouté, c'est sûr qu'on n'a pas mis ce petit rapport qu'on avait fait pour le ministère de la Culture par rapport au potentiel de développement. D'ailleurs, on devrait l'ajouter dans l'annexe du plan directeur.

1605 Je ne sais pas, Michel, s'il n'est pas loin de toi ce rapport-là?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1605 Oui. Je vais aller le chercher pour le montrer.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1610 C'est important, parce qu'on a fait tout un exercice avec le comité du cadre bâti, avec la Ville de Montréal, avec le ministère de la Culture, la division parc, avec les arrondissements, tout ça, pour essayer de voir c'est quoi l'impact du potentiel d'agrandissement par rapport aux vues d'intérêt.

1615 Alors, l'étude conclue que finalement, on n'est même pas dans le champ de vision de ces vues-là et nous avons...

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1620 Excuse-moi. Est-ce que vous voyez le plan?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Non. On ne le voit pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

1625

En attendant qu'on trouve le document, est-ce qu'il est déposé ce document-là sur le site de l'Office?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1630

Non, non. Bien, c'est parce que quand j'ai vu la question tantôt, je me suis dit « ah, mon Dieu, on n'a pas déposé, mais on devrait le déposer, on devrait aussi nous l'ajouter dans les annexes.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1635

C'est ça. On va vous le transmettre. Donc, peut-être si tu permets je peux compléter Radhia?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1640

Vas-y, Michel.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1645

Alors, on nous a demandé en cours de processus avec les différents comités dans les discussions avec la Ville de Montréal, comme il y avait une série de projets d'agrandissement, qu'on voit ici illustrés en pointillé jaune, on nous a demandé de regarder plus spécifiquement les vues qui avaient été entre autres identifiées au plan d'urbanisme et qui étaient également dans le document complémentaire du plan d'urbanisme. Et on a identifié toutes ces vues-là pour voir quels étaient les impacts par rapport aux différentes propositions d'agrandissements, autant depuis la montagne que vers la montagne.

1650

Donc, on voit ici les différentes flèches jaunes qui étaient identifiées au document et on a fait un relevé photo pour identifier les différents points de vue qu'on avait par rapport à ces agrandissements-là.

1655

1660 Et dans ce qu'on appelle le document synthèse que vous avez déjà entre les mains, toutes les simulations qui ont été faites par rapport à l'existant et de projeter sur les vues, l'impact sur les vues de la montagne ont été intégrées dans ce document synthèse là. Ce qu'on appelle la présentation synthèse.

Mais ce document-là vous sera remis pour être déposé sur le site de l'Office.

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

1670 **M. SYLVAIN GARCIAS :**

Est-ce que je pourrais compléter avec un complément de réponse?

**LA PRÉSIDENTE :**

1675 Oui. Allez-y, Monsieur Garcias.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1680 Donc, dans le développement en fait du règlement, on s'est assuré justement que ces volumes qui ont été étudiés soient bel et bien aussi cadrés par une aire d'implantation, un taux d'implantation ainsi qu'une hauteur altimétrique. Donc, pour s'assurer qu'effectivement les futurs projets que l'Université va développer soient toujours conformes à l'étude en question et qu'il n'y ait pas d'enjeu d'empiètement dans ces cônes visuels là.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, s'il n'y a pas d'autres compléments d'information à cette question-là, ça terminerait la période des questions écrites. Alors, merci beaucoup.

1690 **FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue à nouveau. Welcome back.

1695

La première partie de la séance a été enregistrée cet après-midi, et par les miracles de la technologie, nous sommes maintenant de retour, chacun chez soi après le couvre-feu. Nous prendrons maintenant les questions en direct provenant de la tribune téléphonique.

1700

Je vous demanderais de limiter les préambules à ce qui est strictement nécessaire pour la compréhension de vos questions. Je vous rappelle également qu'il faut se limiter à deux questions.

1705

Alors, la première personne à nous poser la question est monsieur?

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

Monsieur Nicolas Gendron.

1710

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour, Monsieur Gendron. La parole est à vous.

1715

**M. NICOLAS GENDRON :**

Bonjour, vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

1720

Oui, on vous entend bien. Allez-y.

**M. NICOLAS GENDRON :**

1725

Parfait. On a sur le campus principal puis au campus Mil une station du REM et cinq stations de métro Édouard-Montpetit, Université de Montréal, Côte-des-Neiges, Outremont,

Acadie. Pourtant on veut toujours privilégier tous les modes de déplacement. Donc, sous-entendu, on veut laisser sa place à la voiture ou à peu près. On parle d'une petite réduction du nombre d'espaces de stationnement.

1730           Donc, pourquoi privilégier tous les modes de développement alors qu'en 2021 on vise beaucoup les autres modes de développement?

1735           Et en sous-question, pouvez-vous me dire combien il y a d'espaces de stationnement sur le campus de l'Université de Montréal?

**LA PRÉSIDENTE :**

1740           Alors, pour l'Université, Madame Hamdane, deux questions. Une sur les modes de transport privilégiés et la deuxième sur les stationnements.

1745           Monsieur Garcias, si vous voulez intervenir par la suite, vous me ferez signe.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1745           Alors bonsoir, Monsieur Nicolas Gendron. Effectivement, nous sommes choyés à l'Université de Montréal d'avoir la future station du REM et toutes les stations de métro que vous avez nommées. Nous avons aussi les autobus. Nous avons aussi un semblant de mobilité qui n'est pas encore officialisée, mais quand même, ils sont là.

1750           Ce qu'on veut faire dans le plan directeur ce n'est pas complètement enlever la place de la voiture, on veut réduire son empreinte. Mais quand même, on se retrouve toujours sur une montagne. Les déplacements pour certaines personnes restent quand même difficiles. Nous avons des cliniques sur le campus de l'Université de Montréal, nous avons des salles de spectacle également, qui se trouvent dans des hauteurs importantes.

1755           Alors, on ne peut pas les supprimer complètement, mais on vient quand même les réduire et on veut favoriser le transport modal. On diminue à long terme un 10%, mais effectivement on ne le fait pas disparaître complètement. C'est ça la volonté de l'Université et des écoles affiliées aujourd'hui.

1760 Pour la question, le deuxième volet qui traite plutôt du nombre de cases de stationnement actuellement, de mémoire on était à 1 400. Je ne sais pas, Michel, si tu peux me confirmer le chiffre exact, mais je pense qu'on est à 1 450 quelque chose comme ça.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1765 Tu veux dire sur la totalité du campus?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1770 La totalité du campus. C'est ça, je pense, Monsieur Gendron?

**M. NICOLAS GENDRON :**

Oui.

1775 **Mme RADHIA HAMDANE :**

C'était ça la question. Mais je pense qu'on était à 1 450 quelque chose comme ça, de mémoire.

1780 **M. MICHEL DUFRESNE :**

1785 Bien, c'est-à-dire qu'on fait une réduction de 10% qui est de l'ordre de 400 cases. Donc, on a au total autour de 4 000 cases de stationnement sur l'ensemble du campus incluant Polytechnique et HEC Montréal. Si c'était votre question, si j'ai bien compris.

**M. NICOLAS GENDRON :**

Oui, exactement.

1790 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Parfait. J'aurais peut-être un complément si vous permettez?

**LA PRÉSIDENTE :**

1795

Allez-y.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1800

Je vous dirais que c'est une cible qu'on s'est fixée pour le 10%, enfin que l'Université s'est fixée plutôt, puis je suis entièrement d'accord avec vous qu'il y a toute une série de choix alternatifs en transport en commun. Donc, on peut espérer qu'avec les années, parce que c'est un projet sur 15 à 20 ans, peut-être que la demande va être beaucoup moins grande en matière de stationnement.

1805

Donc, à titre indicatif, il y a des stationnements souterrains, par exemple celui qui est projeté sous Roger-Gaudry où on parle à peu près 200 cases. Mais c'est un nombre qu'on s'est fixé un peu absolu, mais peut-être qui pourrait s'avérer que pour toutes sortes de considérations comme techniques ou la question de l'offre et la demande fasse en sorte que l'offre soit inférieure aux 200 cases de stationnement qui est proposé dans le plan directeur.

1810

Donc, c'est une cible le 10%, mais ce n'est pas nécessairement dit que tous les stationnements souterrains qui sont prévus seront faits dans leur totalité. Moi, je dirais que c'est un objectif pour répondre à un besoin des agrandissements. Peut-être l'autre chose, c'est que depuis 95 les 4 000 cases qui sont sur le site, malgré les différents agrandissements qui ont été faits au fur et à mesure du règlement qui est en vigueur en 95, il n'y a pas eu d'ajout de stationnement.

1815

Donc, c'est comme un statu quo moins 10% des stationnements actuellement. Malgré les agrandissements qui sont proposés dans le plan 2020.

1820

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Garcias, de la Ville, est-ce que vous souhaiteriez intervenir là-dessus?

1825

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

1830 Oui. J'ajouterais un complément d'information également. L'Université aussi s'engage progressivement à réduire le nombre de cases au-delà du 10% de façon à orienter l'utilisation de ces cases-là vers des véhicules mutualisés, donc vers l'autopartage. Ça, c'est un engagement que la Ville de Montréal a réussi à obtenir auprès de l'Université. Et également remplacer des cases pour voiture par des cases pour vélo également. Donc ça, c'est une chose.

1835 Et c'est certain que la Ville de Montréal travaille aussi très fort avec l'Université pour faire en sorte que l'alternative, en fait offrir des possibilités autres que l'utilisation de la voiture par des aménagements vers la mobilité collective, durable, active puisse se faire là aussi à même le campus de l'Université de la montagne.

1840 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845 Monsieur Gendron, avez-vous d'autres questions?

**M. NICOLAS GENDRON :**

1850 Oui, j'aurais une autre question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, oui.

1855 **M. NICOLAS GENDRON :**

1860 Donc, si je pense à l'agrandissement au nouveau pavillon qu'on veut construire dans le stationnement qui est à l'est de Polytechnique. On remarque sur le plan qu'on a montré, on parle d'une coulée verte qui va jusqu'à la montagne. Mais en fait, on voit qu'à côté de ce nouveau pavillon-là, la coulée verte elle est vraiment réduite à un minimum, ça semble plutôt étroit.

Je regarde sur le site de Polytechnique, même on dit qu'il y a 142 programmes. Il y a Bâtiment, Cyber sécurité, Biomédicale. C'est des programmes qui sont très différents.

1865 Est-ce que vraiment tous ces étudiants-là de Polytechnique ont besoin d'être sur un site unique? On dirait que Polytechnique a cette obsession de toujours construire sur cette espèce de bulle sur la montagne. Est-ce que c'est vraiment nécessaire?

**LA PRÉSIDENTE :**

1870 Alors, sur Polytechnique, madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

1875 Oui. Je vais laisser la parole, étant donné que ça s'adresse directement à Polytechnique Montréal, à Patrick Desjardins.

**M. PATRICK DESJARDINS :**

1880 Bonjour, Monsieur Gendron. Donc, je comprends que votre question à deux volets. Première partie sur la coulée verte, deuxième sur les besoins de Polytechnique sur le campus.

1885 Donc, la vision de Polytechnique pour ce site-là, c'est vraiment en trois parties, donc augmenter tout ce qui concerne la possibilité de créer des espaces intéressants pour les étudiants et la communauté. Donc, le verdissement, la coulée verte, des espaces publics. On veut aussi, je pense que vous l'avez probablement remarqué, modifier la circulation, amener ça vers l'arrière, et oui il y a un volet cadre bâti.

1890 Donc, pour ce qui est de la coulée verte. Une partie, la partie à l'extrémité est du stationnement serait reboisée et vous voyez qu'elle pourrait même accueillir un milieu humide. Donc, je pense que Michel est en train de nous pointer vers cette section-là. Vous voyez, il y a quelque chose qui ressemble à un petit étang.

1895            Donc ça, c'est vraiment une bonification importante pour la coulée verte. Donc, remplacer un stationnement par cette coulée verte là. Et également, beaucoup d'espaces verts au pourtour du bâtiment qui est projeté.

1900            Ce bâtiment-là, notre objectif c'est vraiment d'en faire un bâtiment de démonstration de développement durable, montrer comment justement on peut intégrer des bâtiments dans un site comme celui-là, en faire un bâtiment modèle.

1905            Et concernant votre question sur les programmes. Oui, il y a de la diversité. Il y a aussi énormément de recherches et énormément d'activités interdisciplinaires qui sont impliquées. Les étudiants ont beaucoup de cours dans un département ou l'autre. Polytechnique est mono facultaire.

1910            Donc, considérant les activités actuelles sur le campus, il est très difficile d'envisager à l'heure actuelle une délocalisation de parties de programme. C'est impossible pour les étudiants de changer de campus en cinq ou dix minutes entre deux cours.

**LA PRÉSIDENTE :**

1915            Ad hoc, Monsieur Desjardins, si vous permettez, Monsieur Gendron, je vous laisserai revenir. Quand vous disiez que dans ce qui s'appelle le pavillon principal, vous vouliez en faire un bâtiment de démonstration de développement durable. Qu'est-ce que ça veut dire ça pour des gens comme moi qui n'ont pas trop d'expérience dans le domaine du génie?

**M. PATRICK DESJARDINS :**

1920            Alors, pour nous c'est vraiment de faire un bâtiment à la fine pointe de ce qu'on peut faire en termes d'efficacité énergétique, de récupération de matériaux. Aller au-delà des certifications standards. Intégrer au site, donc vraiment pousser tout ce qu'on peut imaginer pour bien intégrer au site de la montagne, faire en sorte que ça soit une architecture qui est très compatible avec le milieu environnant. Pousser vers la consommation énergétique, faire en sorte que ça soit un bâtiment qui a une empreinte écologique la plus faible possible.

Il y a beaucoup de recherche qui se fait dans le domaine, mais c'est rare qu'on voie des pavillons avec une vision complètement intégrée à ce niveau-là.

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Ça, c'est pour le pavillon qui est projeté?

1935 **M. PATRICK DESJARDINS :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1940 J'avais mal compris.

**M. PATRICK DESJARDINS :**

Oui. C'est pour le pavillon qui est projeté.

1945

**LA PRÉSIDENTE :**

Qui est projeté. Je m'excuse bien. Monsieur Gendron, est-ce que vous avez eu une réponse qui vous satisfait jusqu'ici, là?

1950

**M. NICOLAS GENDRON :**

Oui. Mais bon, si on pense à la coulée verte, vous ne contredisez pas que ça va être vraiment assez réduit à côté du nouveau pavillon?

1955

**M. PATRICK DESJARDINS :**

Je voudrais être certain de bien comprendre l'objet de votre question. Donc, la coulée verte elle passe déjà à côté du pavillon et on l'élargit de façon assez significative justement en créant ce milieu naturel là.

1960

**M. NICOLAS GENDRON :**

1965

C'est juste qu'on voie que... j'ai peut-être mal vu. Mais sur le plan ça semble assez large sur une bonne distance puis tout à coup arriver à Polytechnique ça devient plutôt étroit. Mais peut-être que j'ai mal compris.

**M. PATRICK DESJARDINS :**

1970

Bien, peut-être que Michel pourrait montrer le avant après pour montrer le gain qui est fait. Je pense que c'est peut-être cette image-là qui parlerait le mieux.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

1975

Est-ce que vous voyez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Pas encore.

1980

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

En attendant, nous avons monsieur Diego Andrès de la Ville de Montréal qui souhaite intervenir, madame Brodeur.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1990

**M. DIEGO ANDRÈS :**

Bonsoir. Je suis ingénieur à la réglementation de la Ville de Montréal. Monsieur Gendron, je pense que la question est importante au niveau de, ce que je perçois c'est la pérennité de ce cours d'eau.

1995

Au niveau de la réglementation technique sur la gestion des eaux pluviales, la Ville exige que les immeubles, donc le nouveau pavillon ou les autres immeubles qui seront construits à cet endroit-là, si jamais il y a un cours d'eau adjacent, donc la Ville exige que les eaux pluviales soient dirigées vers ce milieu naturel, afin de ne pas l'assécher et justement à la fin même de redonner de la vie à certains cours d'eau qui peuvent être intermittents ou pas permanents.

2000

Alors, quand le nouveau projet sera déposé à la Ville et aux différentes instances, en ce qui concerne la gestion de l'eau, cet aspect sera vérifié afin de préserver ce cours d'eau là, dans la mesure du possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

2005

Merci, Monsieur Andrès. Est-ce qu'on doit mettre une croix sur les cartes ou si elles vont apparaître?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

2010

Je m'excuse. Je le même problème technique que ce matin. Je ne vous vois plus d'ailleurs. Je vais devoir me reconnecter, je suis désolé. Je n'ai pas d'autres choix. Alors, je reviens dans un instant.

2015

**LA PRÉSIDENTE :**

2020

Écoutez, ce que je suggère plutôt, c'est que peut-être qu'on pourrait vous envoyer, si on ne réussit pas à sortir les cartes en ce moment. Monsieur Gendron, on pourrait peut-être en réponse à votre question vous les faire parvenir, les mettre sur le site Internet de l'Office. Et comme ça, vous verriez avant et après en ce qui concerne la coulée verte.

**M. NICOLAS GENDRON :**

2025

Merci beaucoup.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

2030           Alors, toutes mes excuses.

**LA PRÉSIDENTE :**

2035           Ça se comprend, on n'a pas trop d'expérience. Est-ce que, Monsieur Garcias, il y a d'autres interventions du côté de la Ville sur cette question-là?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2040           Non, pas du tout. Mis à part que je tiens quand même à confirmer qu'effectivement, tel que mentionné par monsieur Desjardins, en fait, il y a réellement un agrandissement de la coulée verte à l'endroit qui est en question, par rapport à la coulée verte qui était protégée en tant que milieu naturel dans le règlement antérieur.

**LA PRÉSIDENTE :**

2045           Alors, est-ce que ça terminerait sur vos questions, Monsieur Gendron?

**M. NICOLAS GENDRON :**

2050           Oui, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2055           Merci beaucoup d'avoir pris la peine de communiquer avec nous. J'inviterais maintenant, Monsieur Trudeau à poser sa question.

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

2060           Bonsoir, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

2065

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Une petite question, en fait une question à deux volets disons et qui porte sur qu'est-ce que le plan d'aménagement va permettre à l'Université de faire dans le futur s'il est adopté tel quel?

2070

Une première, c'est la question qui a été discutée un petit peu plus tôt dans la séance de réponses aux questions écrites à propos de la section de la voie qui est pavée, qui est à côté du CEPsum, finalement à l'extrémité est du chemin est-ouest qui est projeté, le chemin de vie ou quelque chose du genre.

2075

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2080

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Ma question, on a déjà parlé de la pente puis ma question c'est, dans le plan actuel on ne change pas vraiment la direction de ce chemin, mais par exemple si le chemin était modifié pour faire un lacet comme de monter cette pente-là en zigzag un peu en deux étapes. Est-ce que ce genre d'aménagement là s'il est demandé par l'Université dans le futur, serait compatible avec ce qui est approuvé dans le plan? Parce que dans le plan, on ne donne pas ce genre de détail présentement, mais dans le futur, est-ce qu'on pourrait faire ce genre d'aménagement là sans retourner à la Ville lorsque ça serait approuvé finalement dans le plan d'aménagement?

2085

2090

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, d'abord pour répondre à la question, Madame Hamdane et ensuite pour la partie plus règlementaire je demanderais à monsieur Garcias d'intervenir.

2095

Madame Hamdane, allez-y.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2100 Oui. Merci, Monsieur Trudeau. Je ne vois pas la suite sur mon écran, pour votre question. Effectivement, vous l'avez bien précisé, l'axe de vie du campus ça, ce n'est pas vraiment un projet concret aujourd'hui, mais c'est des principes.

2105 Dans nos principes on avait une largeur dans certains endroits, notamment à côté de la coulée verte pour pouvoir établir le huit mètres de largeur. Mais à cet endroit-là, entre le CEPSUM et les résidences, on a prévu certains principes notamment pour l'accessibilité universelle puis on se disait « pourquoi pas ne pas avoir à cet endroit-là, pour l'accessibilité universelle, les pentes qu'il faut ».

2110 Donc, oui, cette largeur-là à cet endroit-là elle est prévue pour aménager un axe de vie, mais quand on passera en mode projet, à ce moment-là on prendra les avis justement des personnes qui utilisent les vélos et voir quel est le meilleur aménagement possible à cet endroit-là.

2115 Je disais ce matin que le projet de l'axe de vie on l'a soumis d'ailleurs à la faculté de l'aménagement. Peut-être qu'on aura des idées dans ce sens-là. Et au moment où on sera en mode projet, on prendra ces idées et on le réalisera de cette façon-là, on le réalisera d'une façon où il sera bien pour tout le monde.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Trudeau, avant que je passe la parole à monsieur Garcias?

2125 **M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Oui et non. Dans le fond, dans le passé il y a déjà eu des suggestions qui ont été faites à l'Université pour faire des aménagements dans ce secteur-là, notamment au niveau des pavillons étudiants, pour pouvoir justement aménager des espaces. Puis on nous avait dit à

2130 l'époque, bien il y a quelques années « ah, ce n'est pas vraiment possible, ce n'est pas dans  
notre plan d'aménagement ».

Et donc là, je voulais juste m'assurer que dans quelques années ou je ne sais pas quand  
est-ce que l'Université va vraiment mettre en action ce plan, mais que par exemple si des  
2135 aménagements particuliers sont nécessaires pour tenir compte de la pente, qu'on ne nous dise  
pas à ce moment-là « bien là, ce n'est pas possible de faire ci ou de faire ça, parce que ce n'est  
pas dans le plan ».

Donc, c'était vraiment peut-être plus une question technique. Alors, peut-être que le  
2140 représentant de la Ville pourrait clarifier ce point.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145 Alors, Monsieur Garcias.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Tout à fait. Donc, la portion qui est prévue entre le CEPSUM et le pavillon J.A. de Sève et  
les résidences étudiantes, on a volontairement fait, on s'est assuré même si on est en zone de  
2150 conservation, qu'il était possible de faire des aménagements qui vont permettre de répondre à  
tous les besoins nécessaires pour permettre l'ensemble des usagers ou des personnes, par  
exemple à mobilité réduite, de pouvoir emprunter l'axe de vie.

La raison étant qu'il y a une pente assez importante, donc qui fait qu'on ne peut pas  
2155 nécessairement avoir un chemin qui soit en ligne droite. Il va falloir être créatif et donc, on a  
besoin d'un terrain de jeu, d'un carré de sable plus large à cet endroit-là pour pouvoir réaliser un  
projet qui va convenir à l'ensemble des besoins dans ce sens-là.

Du côté de la coulée verte, par contre, c'est sûr que là, vu qu'on est en zone de  
2160 conservation, donc de niveau A, là il y a moins de marge de manoeuvre, parce que là, on veut  
protéger quand même les milieux naturels. Donc, c'est pour ça qu'il y a une largeur établie à huit  
mètres maximum.

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

2165

Très bien, merci. Ça répond à ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2170

Monsieur Trudeau, je vous inviterais, je vais en parler tout à l'heure, mais on va tenir le 23 et le 24 mars très certainement des séances d'audition des mémoires. Alors, je vous invite à faire part de ces préoccupations-là. Monsieur Gendron aussi, qui est intervenu avant vous. Nous faire part de vos préoccupations concernant les sujets dont vous avez discuté.

2175

Alors, je vous invite à soit prendre la parole ou encore nous écrire là-dessus.

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

2180

Oui. J'ai pris bonne note. Je vais le faire. Merci. Si vous permettez, j'aurais une deuxième question qui va un peu dans le même sens. Si le plan est adopté, est-ce que l'Université... c'est parce que ce n'est pas clair dans le plan. On parle à quelques endroits, si je me souviens bien, d'aménagement d'espaces de stationnement pour vélos, protégés. Et je me demandais si éventuellement il y avait de l'ajout d'espaces de stationnement protégés, soit au niveau d'Édouard-Montpetit près de l'entrée du métro Université de Montréal ou plutôt, aussi au niveau

2185

du pôle mobilité Édouard-Montpetit où la station REM va être.

2190

Est-ce qu'il y a des espaces de vélo protégés extérieurs qui seraient par exemple protégés par une structure métal et vert ou quelque chose comme ça? Sans rentrer dans les détails, est-ce que ça, ça serait permis, est-ce que ça serait compatible avec le plan d'aménagement?

**LA PRÉSIDENTE :**

2195

Peut-être, Monsieur Garcias, dans un premier temps et après ça, l'Université.

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2200 Oui. En fait on a prévu cette option-là. Nous, dans notre cas c'est le règlement, c'est par  
l'entremise du règlement qu'on va permettre ce type d'aménagement là. Mais oui, les abris de  
vélos qui sont considérés comme des constructions au sens de la réglementation vont être  
2205 autorisés sur le campus, dans la mesure où ils se construisent sur des espaces déjà minéralisés.  
Donc, à même, par exemple des aires de stationnement extérieures ou autre, des aires de  
circulation déjà asphaltées. Mais on ne permettra pas que ça se fasse à même des zones  
boisées ou des zones vertes.

Donc, c'est une possibilité qui est introduite dans le règlement qui serait adopté.

2210 **M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

O.K. Pour que je comprenne bien, à titre d'exemple, devant, pas loin de l'entrée  
principale au niveau du métro de l'Université-de-Montréal, la nouvelle entrée en verre, justement  
qui a été faite pour l'inauguration du nouvel escalier roulant et tout ça. Dans ce secteur-là, est-ce  
2215 que c'est possible de le faire à ce moment-là, dans ce plan?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2220 Bien, ça serait possible dans la mesure où on ne vient pas empiéter sur des zones qui  
sont déjà verdies.

**LA PRÉSIDENTE :**

2225 Du côté de l'Université, avez-vous des choses à ajouter là-dessus?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2230 Je pense que mon collègue Sylvain Garcias a discuté de tout ce que je voulais dire.  
Effectivement, nous, on veut les ajouter notamment tout le long de l'axe de vie. On ne les a pas  
positionnés, mais on veut les ajouter.

2235 On a prévu dans le plan directeur quatre pôles de mobilité. C'est sûr qu'il y en a trois qui sont sur les terrains de la Ville de Montréal. La Ville est en train d'établir des priorités par rapport à toute la Ville de Montréal. Donc, ce n'est pas sûr que ça sera des projets prioritaires pour l'Université, surtout qu'on a beaucoup de métros et de REM, et cetera autour. Et on a déjà, comme des pôles de mobilité qui sont pratiquement existants.

2240 Donc, on voudrait, nous, rajouter ces éléments-là, mais ça se fera sur nos terrains pour commencer.

Comme je disais ce matin, on n'est pas en mode projet, mais on prévoit les faire et la réglementation nous le permet.

2245 **M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Très bien. Merci beaucoup. Je trouve ce plan directeur très prometteur. J'ai hâte de voir la suite.

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Trudeau. Je crois qu'on a un troisième intervenant.

2255 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

Monsieur Patrizio Oliviero Armani Grecco.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur.

2265 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Allo, on m'entend?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bonjour, Monsieur Grecco.

2270 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Moi, ma question c'était de savoir, est-ce qu'il y a un plan concret, parce que le site... bien, c'est deux questions. Le site du Mont-Royal est un site patrimonial. Donc, est-ce qu'il y a un plan concret sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur un plan concret sur la quantification, exemple de la biodiversité ou du nombre d'arbres ou d'espaces de stationnement vert?

2275

Donc ça, c'est ma première question. En fait, je vais vous laisser répondre à ça, puis après je vous poserais ma deuxième question.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'enverrais la première question à monsieur Garcias. Si j'ai bien compris la question de monsieur, c'est qu'il s'est intéressé au site patrimonial.

2285 **M. SYLVAIN GARCIAS :**

En fait, je comprenais que c'est une question en lien avec les émissions de GES, la biodiversité et peut-être de façon plus générale les milieux naturels.

2290 En fait, je demanderais à mon collègue Marc Roger de pouvoir répondre à cette question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2295 C'est monsieur Labrecque?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Monsieur Labrecque, oui.

2300 **M. MARC ROGER LABRECQUE :**

Bonjour. Ici, Marc Roger Labrecque du bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal. Effectivement, pour la question des gaz à effet de serre et tout ça. Je pense que ça, ça fait partie plutôt d'un projet...

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Labrecque, est-ce que je peux vous demander d'ouvrir votre caméra, si c'est possible.

2310 **M. MARC ROGER LABRECQUE :**

Oui, oui, oui.

2315 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

2320 Je tenais juste à spécifier, je ne parlais pas spécialement des gaz à effet de serre. Je parlais aussi de la quantification des espaces à vélo verts, de la quantification de la biodiversité ou de la plantation d'arbres et de tout ce qui a rapport, pas rapport au plan intégrant, justement au plan de développement par rapport à la biodiversité et la préservation. C'était plus ça ma première question.

**M. MARC ROGER LABRECQUE :**

2325 Écoutez, je vais essayer de...

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

2330 Considérant le Mont-Royal est un patrimoine. Excusez-moi, je ne vous interromprai plus.

**M. MARC ROGER LABRECQUE :**

2335

Ça va. Écoutez, en fait, c'est parce que ce qui se passe c'est qu'à l'intérieur du campus de la montagne, il y a le secteur de la coulée verte qui est en zone de conservation. Et ça, c'est maintenant un parc qui a été créé et qui est géré par la Ville de Montréal.

2340

Pour ce qui est de la question des espaces verts et des milieux naturels qui sont sur le campus, l'Université, bon, je pense qu'il y a notre collègue Alexandre qui pourrait peut-être être le plus expert là-dedans. Mais ils ont déjà des programmes intéressants pour augmenter la canopée, augmenter le verdissement. Donc, il y a beaucoup de choses qui se font déjà et puis le plan directeur va encore plus loin dans ce sens-là.

2345

Donc, je vous rassure à ce sujet-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2350

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre de la Ville qui veut intervenir là-dessus, Monsieur Garcias?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2355

Peut-être que j'ajouterais un élément de précision. Évidemment, la canopée c'est un enjeu. Il y a un plan canopée qui existe à la Ville de Montréal qui a des objectifs assez ambitieux, d'augmentation de point de pourcentage de canopée sur l'ensemble du territoire, donc pas uniquement sur le site patrimonial du Mont-Royal.

2360

Et le plan directeur d'aménagement de l'Université de Montréal a également une cible d'augmentation de la canopée. Et on a traduit ça dans le règlement, ce qui fait que chaque projet qui va se réaliser va devoir contribuer en fait de cinq points de pourcentage à quinze points de pourcentage sur les différents secteurs qui sont concernés par des projets. Donc, à ce niveau-là, il y a vraiment une volonté à la fois de la Ville et de l'Université d'augmenter le couvert arborescent sur le campus de la montagne.

2365

**LA PRÉSIDENTE :**

2370 Madame Hamdane, du côté de l'Université, est-ce que vous avez des choses à ajouter?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2375 Justement pour parler du couvert arboré, mais Sylvain on en parlait. Nous on a l'objectif d'augmenter jusqu'à 25% dans la zone institutionnelle du campus de la montagne. Pour le côté biodiversité, je vais donner la parole à Alexandre Beaudoin, qui va donner plus d'informations sur ce côté-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2380 Allez-y, Monsieur Beaudoin.

**M. ALEXANDRE BEAUDOIN :**

2385 Bonjour, Monsieur Grecco. Merci de votre question. Je suis conseiller en biodiversité comme vous avez pu voir précédemment. Donc, je suis content de sortir de ma salle d'attente pour vous répondre.

2390 Alors, dans le fond, ce qui est intéressant en fait, votre question c'est par rapport à la quantification. Ce n'est pas quelque chose qui va nous intéresser nécessairement de compter les arbres. On va parler plutôt de la canopée, la couverture végétale vue du ciel par exemple, pour offrir de l'habitat. Ce qui va nous intéresser c'est la diversité des écosystèmes, la diversité des habitats qu'on va trouver sur le site et à quel point on est en mesure de supporter des populations.

2395  
2400 Donc, c'est vraiment les questions qu'on se pose. Pour le faire bien, on exécute déjà et on va poursuivre des inventaires de faune et flore, contrôle d'espèces exotiques envahissantes. Ce qui est vraiment des enjeux très importants. Les efforts qui sont déployés aussi pour retenir davantage d'eau sur le site de la montagne. C'est un effort qui va vraiment porter ces avantages en fait pour la biodiversité.

Donc, en ce moment, à mon point de vue, il y a beaucoup d'éléments qui sont présents dans le plan directeur d'aménagement qui vont bonifier l'état de la biodiversité sur le site du campus de la montagne.

2405

J'espère que vous en êtes convaincu avec ma réponse, sinon ça me fera plaisir de poursuivre la discussion avec vous.

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

2410

Oui. Bien moi, ça répond bien à ma question. Moi, c'était justement ça, à savoir quel plan qu'il y avait pour la protection. Donc, ça répond bien à ma première question. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2415

Allez-y avec votre deuxième question.

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

2420

Donc moi, ma deuxième question c'était de savoir au niveau du plan patrimonial, on parle beaucoup de conservation ou d'agrandissement ou de nouveaux bâtiments. Mais on parle beaucoup de conservation des sites patrimoniaux aussi. Ces sites patrimoniaux là ou ces éléments patrimoniaux là qui vont être réinvestis justement dans le plan de développement. C'est engagé en fait jusqu'à quel point à réinvestir patri... je ne sais pas comment dire ça.

2425

**LA PRÉSIDENTE :**

Patrimonialement.

2430

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Patrimonialement justement. J'ai une petite difficulté, en même temps la soirée se termine. Mais patrimonialement, oui c'est ça. On s'engage en fait jusqu'où à conserver le patrimoine et sous quelle forme surtout?

2435

C'était ça ma deuxième et dernière question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2440 Merci beaucoup. Madame Hamdane de l'Université.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2445 Oui. Alors, le côté patrimonial, je peux vous dire qu'il a été au coeur de nos préoccupations à l'Université de Montréal. D'ailleurs, au début de l'élaboration du plan, on a invité trois professeurs de la faculté de l'aménagement qui nous ont accompagnés, conseillés et guidés dans l'élaboration de ce plan, de ce côté-là.

2450 Et dans notre plan directeur, on a trois approches. La première c'est vraiment la conservation du patrimoine. On s'est attardé sur les normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada pour développer une méthode de conservation. Et donc, c'est cette méthode-là qu'on présente dans le plan directeur, parce qu'avant d'intervenir sur le campus, il faut qu'on comprenne d'abord comment ça marche et avant d'agir en tout cas.

2455 Et dans la compréhension il faut comprendre aussi que la Ville de Montréal en collaboration avec nous et les écoles affiliées, ont rédigé un énoncé de l'intérêt patrimonial du campus de l'Université de Montréal. Donc, c'est aussi un document très important pour pouvoir le consulter avant d'intervenir sur le campus.

2460 Donc, de ce côté-là, nous sommes rassurés que toute intervention qui se fera sur le campus elle aurait passé par cette méthode de conservation pour pouvoir choisir à la fin entre la réhabilitation, restauration, préservation. C'est sûr que dans le règlement, je vais laisser la parole à Sylvain Garcias, la réhabilitation elle est prise en considération uniquement lorsqu'on ne peut pas faire de la préservation ou de la restauration. Il y a aussi l'élément de la mise en valeur des lieux.

2465

Donc, je vais laisser la parole à Sylvain Garcias pour renchéirir là-dessus.

2470 **M. SYLVAIN GARCIAS :**

2475 Tout à fait. Pour la Ville de Montréal ce qui était important c'était de faire donc un énoncé d'intérêt patrimonial sur la base d'une étude patrimoniale d'ensemble sur l'ensemble du site qui concernait, oui le patrimoine bâti, le patrimoine paysager, mais aussi les milieux naturels. Et c'est sur cette base-là que les critères d'évaluation des différents projets ont été établis dans le règlement.

2480 Et donc, comme le mentionnait madame Hamdane c'est d'abord et avant tout la préservation et la restauration. Donc, on maintient autant que possible les bâtiments tels qu'ils le sont. Et dans le cas d'une démonstration où on n'est pas en mesure de le faire, on permet une réhabilitation donc des modifications visant à moderniser les bâtiments comme tels. Mais l'objectif c'est de maintenir les bâtiments dans leur intégrité autant que possible.

2485 C'est un objectif qui également se retrouve au niveau du fait qu'on est dans un site patrimonial du Mont-Royal, et donc le plan de conservation du Mont-Royal qui lui est adopté en vertu des pouvoirs de la *Loi sur le patrimoine culturel* permet également à la Ville de Montréal ou au ministère de la Culture d'évaluer la qualité des projets en matière de patrimoine.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à vos questions, Monsieur Grecco?

2495 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Oui. Parfait ça répond à mes questions. Et je tenais à vous remercier d'avoir répondu à mes questions et merci pour cette conférence.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Bonne soirée. Est-ce qu'il y a d'autres questions en vu?

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

2505

Nous avons madame Isabelle Côté puis nous avons après une autre intervenante.

**LA PRÉSIDENTE :**

2510

Parfait. Et j'ai un collègue, Monsieur Torkmani, qui va vouloir intervenir après. Alors, allons-y avec la prochaine, Madame Côté?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2515

Oui. Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2520

Bonsoir, Madame. Allez-y. Posez votre question.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2525

En fait, je voulais obtenir une clarification suite à une question qui a été posée, je pense par...

**LA PRÉSIDENTE :**

2530

Est-ce que vous pourriez parler un tout petit peu plus fort?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2535

Oui. Je voulais avoir une clarification suite à une question qui a été posée par deux personnes, je crois, un peu plus tôt, concernant spécifiquement le stationnement du pavillon Marie-Victorin, le P-26 qui est à côté de la garderie.

Je sais qu'on a posé une question concernant le verdissement, mais je pense que la réponse concernait plusieurs stationnements en général. Donc, je me demandais concernant le

2540 verdissement de ce stationnement-là et possiblement la possibilité d'avoir une aire verte plus importante pour la garderie. C'est quoi les conclusions à ce niveau-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

2545 Alors, Madame Hamdane, est-ce que vous répondriez à la question sur le verdissement du stationnement P-26 au pavillon Marie-Victorin.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2550 Ce matin, la question a été pourquoi on n'a pas pris en considération le P-26 pour qu'il soit, si je me rappelle bien, ou plutôt un parc. Puis j'avais précisé qu'on a identifié d'autres lieux sur le campus de l'Université de Montréal.

2555 Notamment, je ne l'ai pas précisé peut-être ce matin, mais on a le P-16 et le P-16b qui se trouvent aujourd'hui sur la coulée verte, l'endroit où on devait... Exactement. Michel vient de projeter un plan. Puis à la coulée verte, à cet endroit-là on a beaucoup de places de stationnement qu'on a éliminé pour venir aménager la coulée verte qui se trouve à cet endroit-là.

2560 Donc, il y a eu des choix qui ont été faits pour certains stationnements, notamment celui de Roger-Gaudry également. Donc, on a plusieurs endroits où on a dû faire des choix. Le P-26 n'a pas été identifié, je vous dirais. Il se trouve, Michel il...

**M. MICHEL DUFRESNE :**

Le C.

2565 **Mme RADHIA HAMDANE :**

2570 Exactement. Il n'avait pas été identifié en tant que tel. Maintenant, par rapport à la question du CPE. On va déménager le CPE qui se trouve au niveau de J.A. de Sève vers Marie-Victorin. Et il va y avoir l'aménagement de la cour un peu plus bas, exactement. Cet aménagement de la cour ça va être une nouvelle cour qui va être installée ici pour le CPE.

Pour l'autre CPE qui se trouve au niveau de Marie-Victorin, il n'a pas été prévu dans ce plan d'agrandir cette place-là de la cour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2575

Est-ce que ça répond à votre question, Madame Côté?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2580

Bien, en fait, là est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

2585

Oui, on vous entend.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2590

En fait, ma question c'était concernant le verdissement du stationnement. Donc, pas pour créer un parc. C'était en fait de voir pourquoi cet espace-là qui est un espace qui crée un flot de chaleur assez important à proximité des résidences, à proximité des garderies, pourquoi ne pas en faire un stationnement vert?

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2595

O.K. Je comprends la question. En fait, ce que j'ai répondu ce matin c'est que tous les stationnements, quand on aura des rénovations majeures dans ces stationnements-là, nous allons les réaménager et nous allons intégrer les espaces verts dans ces aménagements-là des futurs, pas réaménagements, mais rénovations majeures des stationnements.

2600

Donc, c'est un des principes qui se trouve au niveau du plan directeur d'aménagement, c'est au niveau des réaménagements majeurs, on les transforme. Ils garderont le caractère de stationnement, mais on rajoutera effectivement des espaces verts. Et de toute façon, nous sommes obligés avec la réglementation de la gestion des eaux pluviales d'intégrer ce genre

2605 d'espace pour pouvoir venir percoler encore plus l'eau qu'on doit de toute façon venir récupérer à même les terrains des propriétaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

2610 Monsieur Garcias, vous pourriez compléter à ce sujet en ce qui concerne la réglementation?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2615 Oui. En ce qui concerne la réglementation, la réglementation va s'appliquer dans la mesure où il y a un réaménagement qui est fait sur l'ensemble de ce stationnement-là, dans la mesure où il n'y a pas de réaménagement, la réglementation ne s'applique pas.

2620 Nous c'est vraiment s'il y a un projet, là il faut respecter des objectifs, des critères. Et c'est vraiment des objectifs qui visent le verdissement du stationnement, donc plantation d'arbres, gestion des eaux de ruissèlement à même le stationnement, verdissement, le taux d'îlots de chaleur, et cetera. Donc, des aménagements qui iraient dans ce sens-là.

2625 Mais comme je le mentionne, c'est vraiment dans l'optique où il y aurait un réaménagement qui serait fait.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Et est-ce qu'il y en a un de prévu?

2630 **Mme RADHIA HAMDANE :**

2635 À court terme je vous dirais « non », présentement, pour ce stationnement-là à court terme c'est non. Mais c'est sûr que s'il y a le réaménagement on prend note pour ce stationnement-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2640 Madame Côté, est-ce que je peux vous inviter à écrire ou à faire part à la commission de cette préoccupation-là et de venir la partager lors de l'audition des opinions en mars?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2645 Il y a plusieurs résidants, il y a plusieurs parents d'enfants à la garderie qui ont un peu cette préoccupation-là. Donc, aucun problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

2650 Parfait. Avez-vous une deuxième question?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

2655 Non. C'était tout. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la prochaine intervenante.

2660 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

La prochaine intervenante est madame Micheline Piché.

**LA PRÉSIDENTE :**

2665 Bonjour, Madame Piché.

**Mme MICHELINE PICHÉ :**

2670 Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame Piché. Alors, vous avez une question, on vous écoute.

2675

**Mme MICHELINE PICHÉ :**

Oui. Alors, j'aimerais savoir si le plan directeur des aménagements prévoit de façon explicite une politique de restauration des végétaux quand on va entreprendre des travaux d'agrandissement ou l'aménagement des stationnements, si on doit déplacer des végétaux qui sont déjà en place, est-ce qu'on prévoit de façon explicite que ces végétaux-là vont être récupérés et plantés ailleurs sur le campus?

2680

**LA PRÉSIDENTE :**

2685

Alors, Madame Hamdane, dans un premier temps, et deuxièmement, monsieur Garcias s'il y a des dispositions réglementaires à cet effet.

Allez-y, Madame Hamdane.

2690

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Moi, j'inviterais peut-être Polytechnique Montréal, parce que je sais qu'ils ont approché cette idée-là par rapport à l'agrandissement de JAB. Je ne sais pas si Patrick ou Laurence vous avez quelque chose à rajouter à ce sujet?

2695

**M. PATRICK DESJARDINS :**

Merci pour la question. On n'a pas établi de politique précise sur la réutilisation ou la restauration des végétaux. C'est un sujet, comment dirais-je, on serait rendu là. Donc, on n'est pas encore en train de faire les projets, on est en train de planifier le campus du futur.

2700

C'est clair qu'on veut faire beaucoup de verdissement dans notre stationnement et j'entends très bien votre commentaire.

2705

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a une autre réponse, Monsieur Garcias, est-ce qu'il y a des dispositions réglementaires à cet effet-là?

2710

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Non. Autrement que de mentionner que les agrandissements sont quand même, mis à part celui mentionné de J.A. Bombardier, les agrandissements sont toujours faits sur des espaces minérales.

2715

Donc, des espaces où on a des aires de stationnement de surface. Évidemment, dans un contexte d'agrandissement de bâtiments de cette envergure-là, les aires de chantier peuvent être quand même aussi pour aller au-delà des aires d'implantation de ces agrandissements-là. Mais comme tel, dans la réglementation c'est ce qui a été surtout prévu c'est de s'assurer que les aires d'implantation des agrandissements ne débordent pas dans les espaces où on a déjà de la végétation.

2720

**LA PRÉSIDENTE :**

2725

Est-ce qu'on a bien répondu à votre question, Madame Piché?

**Mme MICHELINE PICHÉ :**

2730

Oui. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une deuxième question?

2735

**Mme MICHELINE PICHÉ :**

Non, je n'en ai pas.

2740 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. Alors, je vous invite aussi à partager cette préoccupation-là lors d'un mémoire ou verbalement à la fin mars quand on fera l'audition des opinions.

2745 **Mme MICHELINE PICHÉ :**

Oui, parfait.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, est-ce qu'on a d'autres personnes en ligne?

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

2755 Nous n'avons pas d'autres intervenants qui nous ont contactés via la ligne téléphonique, par contre j'ai monsieur Diego Andrès de la Ville de Montréal qui souhaitait parler.

**LA PRÉSIDENTE :**

2760 Oui. Allez-y, Monsieur Andrès.

**M. DIEGO ANDRÈS :**

2765 Oui, merci, Madame la présidente. Peut-être pour compléter la réponse à madame Piché, je pense, la personne qui a posé la question tout à l'heure. À la Ville de Montréal nous avons deux types, bien plusieurs types de réglementations. Donc, il y a la réglementation dont on parle ce soir qui est la réglementation d'urbanisme. Mais il y a aussi une autre réglementation complémentaire qui est une réglementation technique en lien spécifiquement avec la gestion des eaux, gestion des eaux pluviales.

2770

Donc, au niveau des aménagements qui seront proposés, l'Université tout comme les autres institutions montréalaises, les grosses institutions qui sont assujetties au contrôle des eaux pluviales auront intérêt à garder les surfaces perméables, à garder des surfaces vertes

2775 justement pour que le bilan des eaux pluviales qui sont rejetées aux cours d'eau ou aux égouts publics respecte certains critères, justement pour protéger la capacité des infrastructures publiques et pour améliorer les conditions des milieux naturels.

2780 Donc, à ce niveau-là, le règlement technique, le règlement, dans ce cas-ci c'est le 20030, donc peut-être, pour Madame la présidente, je pourrais envoyer les liens ou les informations complémentaires si jamais les citoyens veulent consulter notre site Internet aussi, au service de l'eau, où il y a plusieurs informations pour les institutions, les consultants, les citoyens qui voudraient voir comment les eaux pluviales, comment est-ce qu'on veut que les eaux pluviales soient gérées dans l'intérêt de la collectivité.

2785 Et puis finalement, c'est en préservant les zones vertes à l'Université, cela permettra donc de garder un bilan tout en respectant aussi les critères ou les exigences réglementaires côté urbanisme. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

2790 Très bien. Alors, j'inviterais mon collègue ou plutôt madame Sauvage à intervenir et après ça, mon collègue Torkmani.

**LA COMMISSAIRE :**

2795 Ma question porte sur un sujet dont on n'a pas beaucoup parlé aujourd'hui, en fait on n'en pas parlé. C'est que dans votre plan de développement vous avez parlé de trois approches qui ont gouverné votre démarche, la consolidation du patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone.

2800 Alors, en ce qui concerne particulièrement ce dernier point de la reconnaissance autochtone, j'aimerais savoir si vous avez des projets précis ou si vous avez plus d'explication à nous donner?

2805 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2810 Oui. Alors, aujourd'hui les projets précis comme je disais, on est en plan directeur, donc il n'y pas de projet concret aujourd'hui. Par contre, ce qu'on a prévu dans le plan c'est plutôt dans l'axe de vie du campus, par exemple si on doit venir intervenir sur les éléments plus artistiques ou nommer des places ou notamment un jardin peut-être médicinal autochtone.

2815 On a pensé à un moment donné avec des personnes responsables de l'Université pourquoi pas dans l'endroit par exemple où on va renforcer la coulée verte prévoir pas un jardin, mais médicinal par rapport aux plantes autochtones, et cetera.

2820 Donc, il commence à y avoir des idées qui commencent à sortir, mais concrètement on n'a pas encore de quoi aujourd'hui. Je n'ai pas de projet à vous présenter aujourd'hui, mais le but c'est d'inclure certaines caractéristiques dans le design des aménagements extérieurs dans le futur. Surtout que notre campus a certains potentiels archéologiques. On a 25 zones quand même sur tout le campus.

2825 Et donc, on veut venir faire ressortir ce côté-là. Alors, on a pensé aussi à un moment donné au chemin de la Rampe partie basse où on va avoir, on va à l'entrée du stationnement, à l'entrée du métro Université-de-Montréal, un bassin de bio rétention. Et à cet endroit-là, pas loin il y a des potentiels archéologiques.

2830 Donc, on va venir profiter dans cet aménagement-là pour venir le signaler encore par des aménagements. Comment? On va être en mode projet pour le faire.

**LA COMMISSAIRE :**

2835 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2840 Ça va, Madame Sauvage? Oui. Monsieur Torkmani.

**LE COMMISSAIRE :**

2845 Merci. À l'échelle des bâtiments, que prévoit le plan directeur en termes de cible de performance énergétique? Puis une sous-question ça serait à l'échelle du campus, est-ce qu'il a été réfléchi à l'usage de réseau de chaleur quatrième génération, tout ça dans le but, évidemment de répondre à votre approche de développement durable. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2850 Madame Hamdane.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2855 Est-ce que la question, la première question par rapport à l'énergie, est-ce que c'est pour les bâtiments existants ou c'est pour les futurs?

**LE COMMISSAIRE :**

2860 Ça serait pour les deux, parce qu'ultimement on va parler des rénovations sur l'existant pour améliorer leur performance énergétique. L'existant et les agrandissements.

**Mme RADHIA HAMDANE :**

2865 En fait, pour l'existant on essaie d'améliorer leur performance énergétique du point de vue, par exemple rénover les fenêtres notamment. Juste pour le pavillon Roger-Gaudry on voudrait améliorer le côté énergie.

2870 Je ne sais pas. Je n'ai pas d'idée là, tout de suite. Je ne sais pas, Michel, est-ce que tu peux m'aider là-dessus?

**LA PRÉSIDENTE :**

2875 Monsieur Desjardins?

**M. PATRICK DESJARDINS :**

2880 Je pourrais peut-être dire quelques mots. Du côté de Polytechnique on n'a pas nécessairement fixé de cible spécifique sur l'aspect efficacité énergétique, parce que les bâtiments sont très variés, construits à des époques différentes.

2885 Ce que je peux vous dire c'est que présentement on est en train, par exemple pour le pavillon principal, on planifie sa rénovation. Donc, toutes les questions de mieux isoler, augmenter la récupération de chaleur, convertir les anciens systèmes à vapeur vers des systèmes à eau chaude pour lesquels on peut faire une meilleure récupération de chaleur.

2890 Tout ça, on est en train, avec des professionnels de faire les calculs, de faire les études pour voir c'est quoi le potentiel. On vise à aller chercher le maximum. On vise également à plus long terme dans le but de la carboneutralité faire des conversions de nos chaudières au gaz à des chaudières électriques. Et c'est toujours une question d'équilibrer, parce qu'on a des...

2895 Non seulement il y a l'efficacité énergétique, mais il y a aussi la gestion de la pointe sur les réseaux électriques. Il faut être capable de faire les deux, gestion de la pointe quotidienne, gestion de la pointe sur l'année au complet.

Donc, toutes ces questions-là, on est en train vraiment d'établir quel est le potentiel tant pour les nouveaux agrandissements que les pavillons existants.

2900 D'ailleurs, ça fait longtemps que Polytechnique on met en place des systèmes de récupération de chaleur par exemple pour les pavillons Lassonde, le chauffage est fourni par une boucle qui récupère la chaleur de la cheminée. Donc, de la chaleur qui était perdue. Donc, ce pavillon-là a été chauffé sans aucun apport additionnel.

2905 Et donc, c'est à la fois l'efficacité, mais aussi la récupération visée, éliminer les pertes, quelles sont les sources, qu'est-ce qu'on pourrait faire un niveau de la géothermie pour équilibrer sur l'année complète.

Donc, je ne suis pas capable aujourd'hui de vous donner de valeur quantitative, mais je peux vous donner quelques exemples de ce qui est en train d'être fait présentement.

2910 **LE COMMISSAIRE :**

Puis vous évoquez justement la récupération d'énergie puis on parle beaucoup de réseau de chaleur de quatrième génération. (Inaudible) l'Université de Montréal aussi (inaudible) a travaillé cette question-là.

2915

Est-ce que cette réflexion elle a été pensée, peut-être à l'échelle du campus au total pour le rendre beaucoup plus efficace énergiquement?

2920

**Mme RADHIA HAMDANE :**

En fait, je vous dirais que du point de vue plan directeur ça, ça se traite à notre niveau. Mais j'ai des experts qui pourront répondre, mais ils ne sont pas là aujourd'hui. Parce que c'est des projets concrets qu'on a, par exemple la centrale thermique. On est en train de réfléchir à tout ça. Comme disait Patrick, passer au mode électrique, et cetera.

2925

Mais c'est des projets concrets à l'intérieur même des immeubles. Là, aujourd'hui on parle du plan directeur, c'est vraiment les aménagements extérieurs. Donc, je ne serais pas en mesure de répondre spécifiquement à votre question, mais je pourrai m'informer de notre côté par rapport à tous les projets qui sont en train de se faire et on pourra vous revenir là-dessus. Parce que du point de vue plan directeur je ne serai pas en mesure de répondre aujourd'hui.

2930

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous posais la question parce qu'on sait que Montréal et ses partenaires sont engagés à réduire de 80% les GES d'ici 2050. C'est une annonce qui a été faite à l'ONU justement. Alors, la question de la cible, du ciblage est vraiment importante pour savoir, est-ce qu'on s'en va dans ce 80% de réduction et comment le plan directeur y participe. Donc, oui, j'apprécierai avoir ces informations-là.

2935

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, Monsieur Desjardins. Je poserais une question après à monsieur Garcias.

**M. PATRICK DESJARDINS :**

2945

Je veux peut-être juste insister sur le fait que oui, la réduction des gaz à effet de serre d'une certaine manière c'est relativement facile si on change la source d'énergie, mais on fait juste déplacer le problème si on crée des pointes énormes.

2950

Donc, il faut vraiment regarder le problème dans sa globalité pour être certain d'avoir un équilibre, quelque chose qui est optimal. C'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup.

**LE COMMISSAIRE :**

2955

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2960

Monsieur Garcias, écoutez, on a examiné les règlements, mais est-ce qu'il y a des dispositions qui sont prévues là-dedans?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2965

En lien avec la performance énergétique, il n'y a pas de dispositions normatives qui sont prévues. La performance énergétique des bâtiments ce n'est principalement pas un objet qu'on va traiter dans le cadre d'un règlement de zonage.

2970

Par contre, on a un objectif et un critère qui vont dans ce sens-là, donc de réduire l'empreinte écologique des bâtiments autant que possible en ce qui concerne ces bâtiments-là. Actuellement, il y a une réflexion plus large à la Ville de Montréal qui est faite pour voir de quelle façon on pourrait se doter de quelque chose un petit peu plus, disons contraignant à ce niveau-là. Mais je vous dirais que c'est très embryonnaire pour l'instant.

**LA PRÉSIDENTE :**

2975

Parfait.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

2980 J'aurais un complément, si vous permettez, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2985 Oui, allez-y.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

2990 Peut-être un peu pour aller en complément de ce que Radhia a mentionné. D'une part, du point de vue du plan directeur, on a évidemment regardé quelles seraient un peu les approches à préconiser.

2995 D'une part on a établi, puis je vous invite à regarder la page 20 qui explique l'approche de développement durable. Il y a six stratégies qui ont été élaborées dans le cadre du plan qui permet un peu d'encadrer les approches en matière d'aménagement de site, réduction des îlots de chaleur, la mobilité durable, et cetera, et cetera.

3000 Ça, c'est à l'échelle du site, sans nécessairement puis je pense que c'est l'expert de l'Université qui va peut-être pouvoir en faire une réponse, mais déjà l'Université - puisque j'ai travaillé au plan directeur du campus Mil - il y a une volonté que les bâtiments ou du moins les nouveaux bâtiments seront accrédités, donc, accrédités LEED.

3005 Puis je pense qu'il y a probablement cette même volonté-là pour les agrandissements d'avoir un certain niveau d'accréditation, parce que je pense que ça va de soi aujourd'hui, que ce soit dans les bâtiments institutionnels ou tous autres bâtiments.

3010 Donc, je pense que peut-être la personne responsable à l'Université va pouvoir vous donner précisément quels sont les objectifs, mais ça a été pris en compte entre autres dans les intentions de l'Université au niveau du plan directeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

3015

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Pour l'accréditation je rajouterais aussi que l'accréditation qu'on vise pour le campus, qu'on vise pour le campus c'est l'accréditation STARS. Donc ce n'est pas une accréditation par rapport aux bâtiments, c'est plutôt à l'échelle du campus. Donc, oui, effectivement, c'est ça l'objectif.

3020

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Hamdane, je vous inviterais si vous aviez une documentation un peu plus fine sur cette question-là, de nous la faire parvenir. Alors, il se peut qu'on vous écrive à ce sujet-là, mais si vous pouvez prendre de l'avance, ça serait encore plus intéressant.

3025

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Parfait.

3030

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet-là? Danielle ou Radouan, avez-vous d'autres questions?

3035

Est-ce qu'on a des personnes qui sont en ligne pour poser des questions?

3040

**M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

Nous n'avons plus d'intervenants dans la liste d'appel.

3045

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien. Alors, ça m'amène au mot de la fin.

3050 Donc la séance de questions-réponses est maintenant terminée.

3055 Je veux remercier très chaleureusement les représentants de l'Université, des écoles affiliées de HEC et de Polytechnique, de même que les représentants de la division de la planification urbaine de la Ville de Montréal. Alors, tous les renseignements qui vous ont été communiqués ce soir sont disponibles sur notre site Internet, ou le seront très prochainement.

3060 Veuillez aussi noter qu'à partir de maintenant et jusqu'au 5 avril, vous pourrez nous faire part de vos idées, de vos préoccupations et de vos commentaires dans une opinion soumise à la commission.

Il y a plusieurs méthodes qui vous sont offertes pour le faire, vous pouvez le faire en ligne, par la poste ou par message téléphonique, et des explications à cette fin apparaissent à l'écran et sont disponibles sur notre site Internet.

3065 Il y aura, comme je l'ai mentionné des séances qui seront organisées pour présenter votre opinion oralement à partir du 23 mars. Vous aurez le choix d'une présentation par vidéoconférence ou encore par téléphone, et pour se faire, vous prenez rendez-vous auprès de monsieur Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran et ceci avant le 18 mars.

3070 Je ne vois pas le numéro qui apparaît à l'écran, mais ça va sans doute venir bientôt.

3075 On espère que cette soirée vous aura permis d'en connaître davantage sur les projets soumis à la consultation et que vous y participerez en grand nombre. Au nom de la commission et des représentants de l'Université et de la Ville qui sont avec nous ce soir, je vous remercie de votre participation.

À la fin de la séance, vous verrez à l'écran les noms des membres de l'équipe technique qui nous ont appuyés tout au long de cette soirée. Je tiens à les remercier chaleureusement.

3080 We hope this evening has given you the information you needed in order to submit your  
opinion to the Commission in the following weeks. On behalf of my colleagues and the  
representatives who joined us tonight, I thank you for your participation.

3085 Bonne soirée. Good evening.

**AJOURNEMENT**

\* \* \*

3090

3095 Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages  
et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou  
piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

3100

*Cindy Lavertu*  
Cindy Lavertu, s.o.